

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Centre
Communal
d'Action
Sociale

VILLE DE
Saint-malo

Ce rapport d'activités présente les actions réalisées en 2022 par le CCAS de Saint-Malo et son organisation actualisée en 2023. Il permet également d'identifier les défis auxquels il est confronté en 2024 et que nous devons relever.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le rapprochement que nous avons souhaité entre la Ville et le CCAS permet d'améliorer les collaborations entre les directions au profit d'une meilleure prise en compte des questions sociales dans les politiques de la collectivité. La mise en place de la Direction de la famille et des solidarités représente une nouvelle étape structurante de notre volonté municipale de développer la continuité et la cohérence dans l'accompagnement des usagers à tous les âges de la vie.

Autre point important, le CCAS a fait l'objet d'une mission de contrôle de la Chambre régionale des comptes de Bretagne entre janvier et septembre 2023. Nous devons prendre en compte les observations formulées dans ce document et élaborer des réponses.

L'année 2023 a été marquée par le départ de Yann AUDRAIN, directeur du CCAS depuis le 1^{er} septembre 2007. Il a été remplacé par Vincent THIERRY le 18 juillet 2023 sur le poste de directeur de la Direction de la Famille et des Solidarités, intégrant la direction du CCAS.

Ce rapport d'activités montre qu'à Saint-Malo, comme sur tout le territoire national, le CCAS est confronté à plusieurs défis importants qui touchent ses services sociaux et médico-sociaux.

La pénurie de main d'œuvre perdure et concerne plus particulièrement le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, le service Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) et les résidences autonomie notamment sur le métier d'aide-soignant. La déprécarisation des agents que nous avons mise en place depuis 3 ans a toutefois permis de stabiliser les effectifs.

Les établissements sociaux et médico-sociaux gérés par le CCAS se préparent aux changements importants en cours ou à venir : difficultés financières, évolutions réglementaires et réformes de leurs fonctionnements.

Le secteur solidarité et santé accompagne les malouins et les malouines socialement les plus fragilisés dans tous les aspects de leurs parcours dans un contexte économique difficile. Afin de renforcer la place des usagers et leur accès aux droits, nous allons poursuivre la lutte contre la fracture numérique.

Nous devons également accentuer le positionnement du CCAS comme acteur du volet social du contrat de ville pour les publics précaires et les habitants du quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), en lien avec nos partenaires mobilisés sur ce sujet.

Voici les principaux défis que nous devons relever pour l'année 2024 : avec l'ensemble des administrateurs et les équipes d'agents, nous allons y consacrer toute notre énergie. ■



Gilles LURTON
Président du CCAS
Maire de Saint-Malo



Sophie LEPRIZE
Vice-Présidente du CCAS
Adjointe aux affaires sociales

SOMMAIRE

01 ÉDITO

03 LE CCAS, UN ETABLISSEMENT PUBLIC

Son organisation, ses missions, son Conseil d'Administration.

05 ORGANIGRAMMES

L'organisation du CCAS, notamment au sein de la nouvelle direction de la famille et des solidarités.

07 LES RICHESSES HUMAINES

08 LES BUDGETS

09 LES EQUIPEMENTS

10 LA MISSION LOGEMENT

11 LA DIRECTION SOLIDARITES & SANTE

Missions, bilan et perspectives

23 LA DIRECTION AUTONOMIE & INCLUSION

Missions, bilan et perspectives

30 LA DIRECTION DES POLITIQUES DE LA FAMILLE & DE LA PARENTALITE

Missions, bilan et perspectives

LE CCAS, UN ETABLISSEMENT PUBLIC

Comme tous les Centres Communaux d'Action Sociale, le CCAS de Saint-Malo est un établissement public communal.

L'ORGANISATION DU CCAS

Outre le Maire de la Commune, Président de droit, le Conseil d'Administration du CCAS est composé, à parité, de membres élus par le Conseil Municipal en son sein, et de membres nommés par le Maire.

Le nombre de membres, décidé par délibération du Conseil Municipal, est compris entre 9 et 17.

Les membres nommés par le Maire sont choisis parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social, menées dans la commune.

Au nombre de ces membres, doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

LA NATURE JURIDIQUE DU CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal.

Il dispose donc de la personnalité juridique et constitue une personne morale de droit public distincte de la commune, lui conférant l'autonomie juridique, à savoir :

- Un budget propre, voté par son Conseil d'Administration ;
- La capacité d'être employeur ;
- La capacité d'avoir un patrimoine mobilier et immobilier ;
- La capacité d'agir en justice ;
- La capacité de souscrire ses propres engagements (conventions de partenariat, marchés publics, etc.).

LES MISSIONS DU CCAS

Des missions obligatoires

Le CCAS assure l'instruction administrative des demandes d'aide sociale et transmet les dossiers à l'autorité compétente pour prendre la décision d'ouverture des droits. Parmi les dispositifs d'aide légale concernés : dossier de prise en charge en EHPAD ou foyer de vie, domiciliation, dossiers Allocation Personnalisée à l'Autonomie, etc.

Afin d'établir les droits des demandeurs, le CCAS est habilité à procéder aux enquêtes sociales nécessaires à l'instruction des demandes d'aide sociale, qu'il s'agisse de dispositifs légaux ou de l'octroi des aides facultatives qu'il met en place.

Le CCAS est tenu de domicilier les personnes sans résidence stable, afin de permettre l'accès aux droits civils et civiques et aux prestations sociales.

Des missions facultatives

Au-delà de l'instruction administrative des dossiers d'aides sociales légales, chaque CCAS met en place des dispositifs d'aide à la population, sous forme de prestations en espèces (aides financières, paiement d'impayés de loyers ou de factures, etc.) ou en nature.

Le CCAS peut également gérer des établissements d'hébergement pour les personnes âgées (EHPA/EHPAD), des structures petite enfance, un service d'accompagnement social... en lien avec les orientations et priorités politiques. ■

TEXTES CONSTITUTIFS :

Code de l'action sociale et des familles :

Partie législative :	Article L115-200
	Articles L123-4 à L123-9
	Article L133-5
	Article L144-1
Partie réglementaire :	Articles R123-1 à R123-26

LE CCAS, UN ETABLISSEMENT PUBLIC

Coordination des interventions

Les CCAS sont également investis d'une mission de coordination. L'article L. 123-5 du code de l'action sociale et des familles précise en effet que « Le centre communal d'action sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ».

L'article R. 123-4 du CASF prévoit que « les centres d'action sociale exercent leur action en liaison étroite avec les services et institutions publics et privés de caractère social ; à cet effet ils peuvent mettre en œuvre des moyens ou des structures de concertation et de coordination ».

Le CCAS est donc légitime pour inviter autour de la table l'ensemble des acteurs de l'action sociale, qu'il s'agisse de partenaires institutionnels, associatifs, de représentants de collectivités locales, d'usagers, etc.

En outre, les CCAS peuvent être porteurs ou acteurs de nombreux dispositifs de coordination ; par exemple les Centres Locaux d'Information et de Coordination pour les personnes âgées ou handicapées et leurs familles (CLIC), etc.

Le Conseil d'Administration

Le Centre Communal d'Action sociale de Saint-Malo est administré par un Conseil d'Administration de 17 membres.

Il prend les mesures nécessaires à l'organisation et au fonctionnement du CCAS : définition des prestations, services aux usagers, vote du budget, vote des tarifs, etc. ■



Et ses membres

Gilles LURTON, Président du CCAS, Maire de la Ville de Saint-Malo

Membres élus par le Conseil Municipal

Sophie LEPRIZE, Vice-Présidente du CCAS, Adjointe aux Affaires Sociales

Sophie DANINO-SOISSON, Conseillère municipale

Catherine KRAUSS, Conseillère municipale

Frédéric LAMBERT, Conseiller municipal

Anne LEGAGNE, Conseillère municipale

Anne-Laure MOREAU, Conseillère municipale

Caroline THARAUX, Conseillère municipale

Pierrette TRONEL, Conseillère municipale

Membres désignés par le Maire

François CANNEVA, Médecin gériatre à la retraite

Catherine GERVAIS, Représentante du Secours Catholique

Muriel HASSANI, Représentante d'HandiSolidarités

François HEISSAT, Représentant de l'UNAFAM

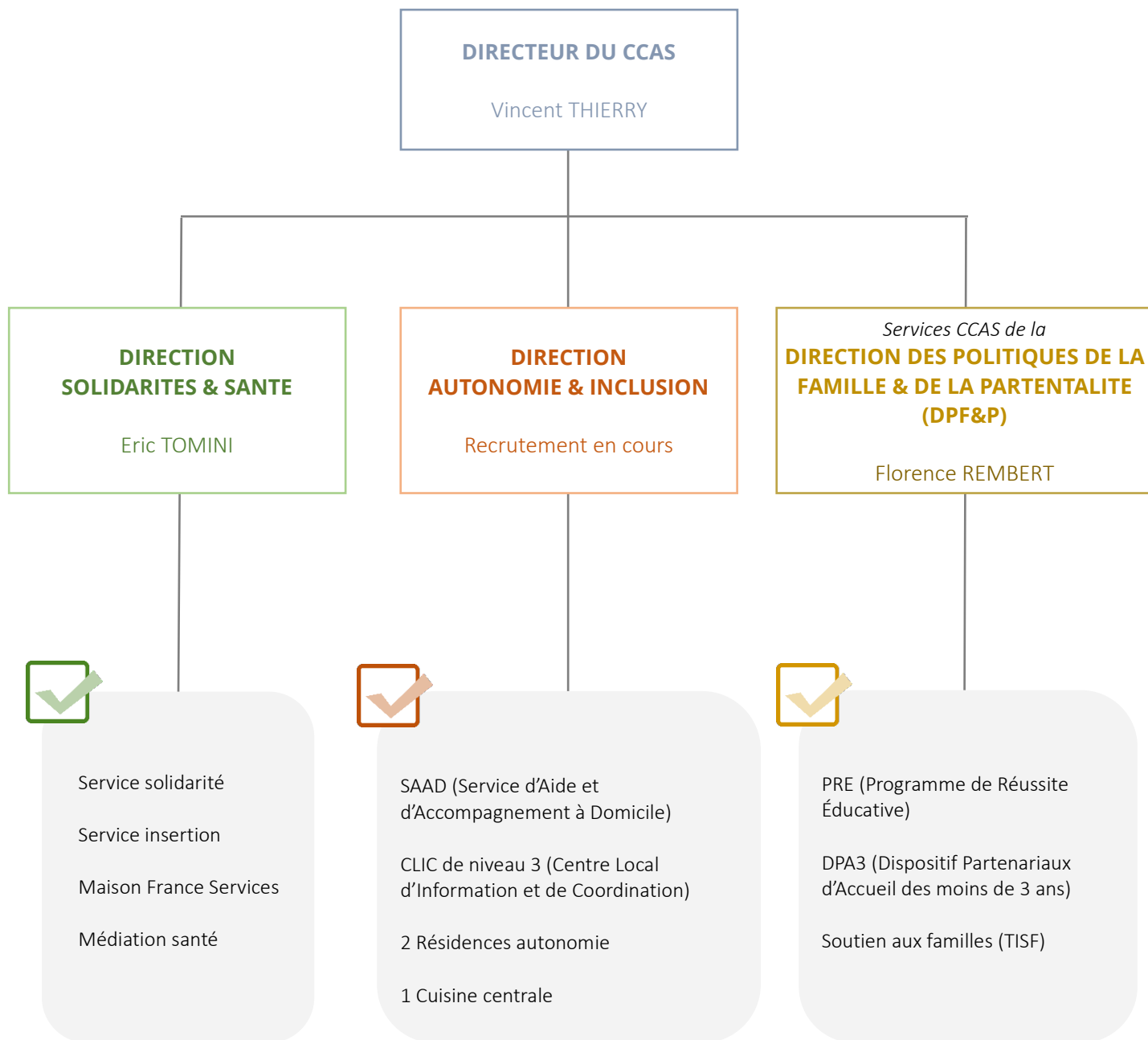
Pierre LEFILLEUL, Représentant de l'UDAF

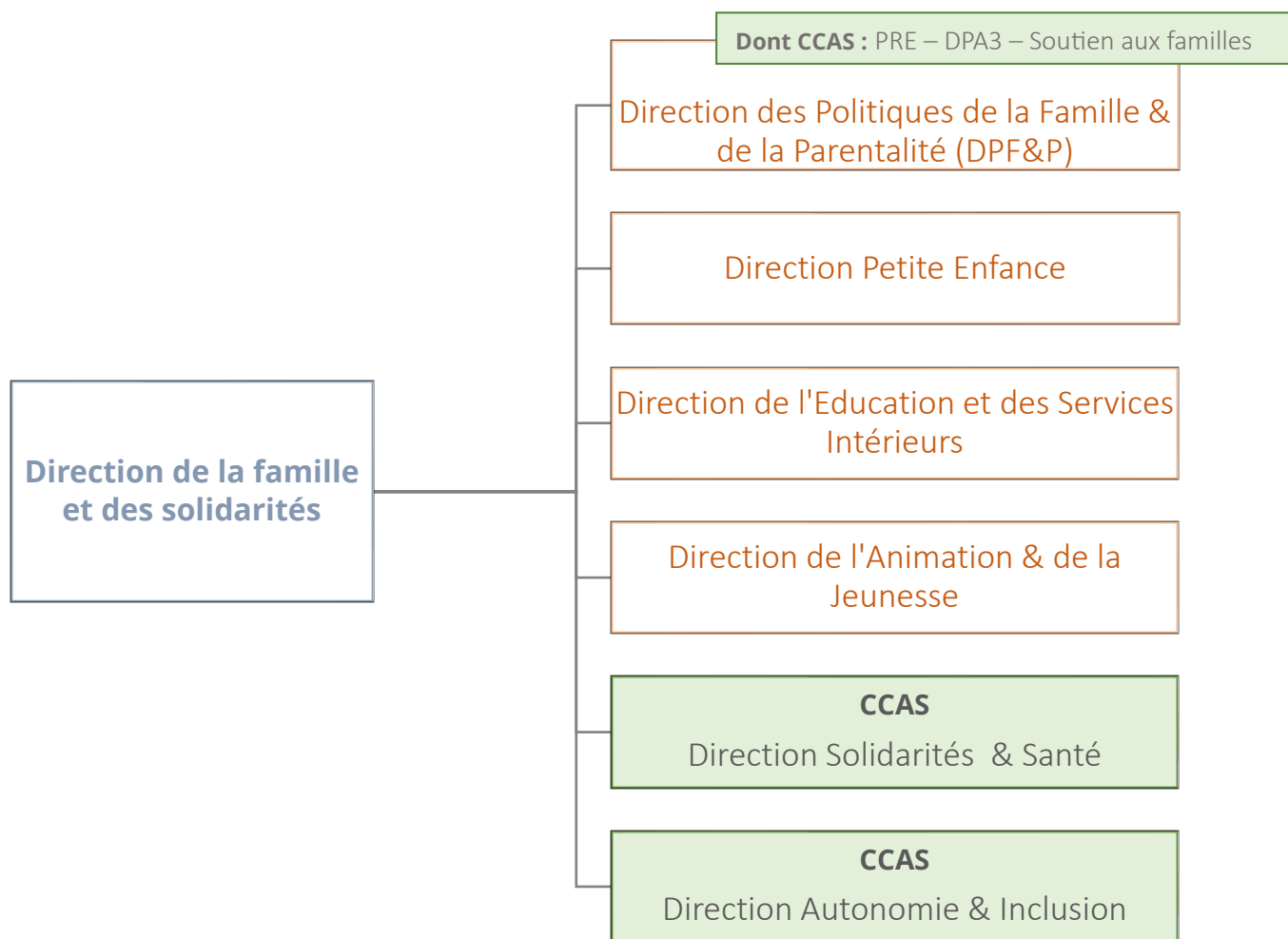
Valérie MERCIER, Directrice d'EHPAD, Présidente de l'Association de Développement Sanitaire de Saint-Malo

Marie-Noëlle GUERIN, Représentante du Secours Populaire

Kathy VEYRIER, Assistante maternelle

ORGANIGRAMME DU CCAS (2023)

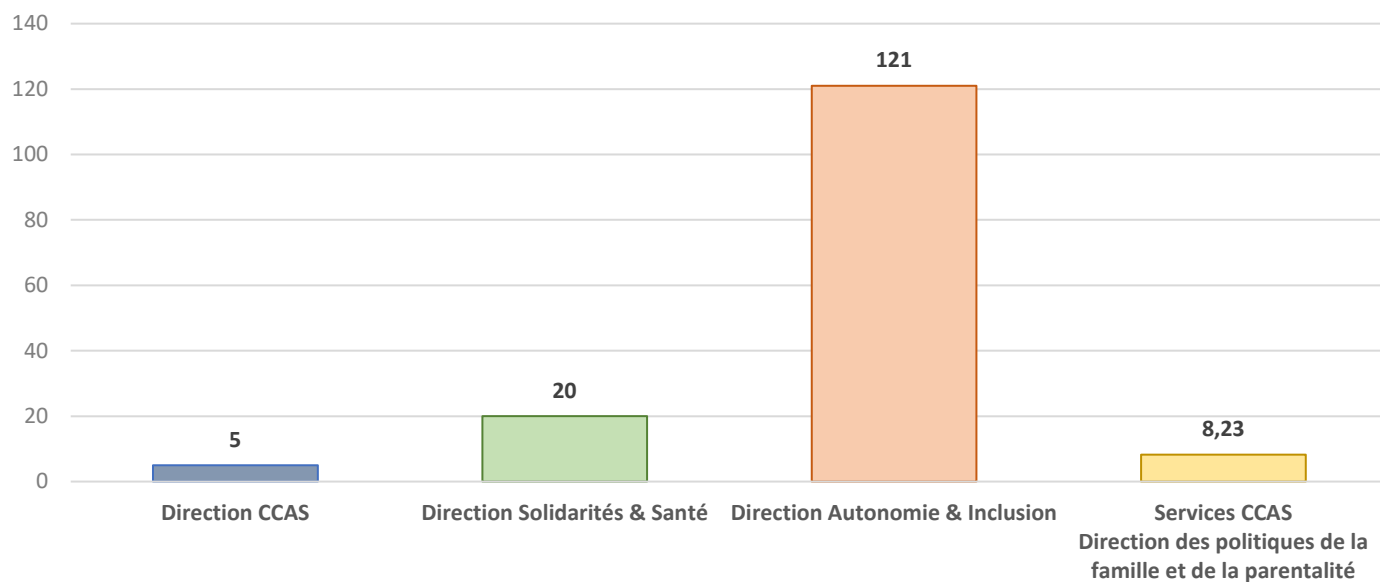




RICHESSSES HUMAINES

Le nombre d'agents (2023)

Les Directions



Les services

Direction CCAS

Service Direction	4
Psychologue	1
TOTAL	5

Direction Solidarités & Santé

Service Solidarité	9
Service Insertion	6
Espace Bougainville	4
Santé	1
TOTAL	20

Services de la DPF&P

Encadrement & Administratifs	1,4
PRE	2,5
DPA3	1,5
Soutien aux familles	4,83
TOTAL	9,23

Direction Autonomie & Inclusion

Direction & Cellule administrative	6
CLIC & Animation sénior	3
SAAD	61
Résidence Jean XXIII	18
Résidence Renan	21
Cuisine Centrale	6
Équipe Polyvalente	6
TOTAL	121

Budget principal

Fonctionnement	Investissement
7 308 000 €	547 400 €

NB : Il convient de préciser que le budget principal, en 2022, comprend le pôle petite enfance & parentalité, depuis passé à la Ville de Saint-Malo.

Budget annexe – SAAD

Fonctionnement	Investissement
3 264 607 €	24 190 €

Budget annexe – Résidences autonomie

Fonctionnement	Investissement
3 800 227 €	887 576 €

Budget annexe – Soutien aux familles

Fonctionnement	Investissement
272 838 €	5 202 €

LES EQUIPEMENTS

Où le CCAS opère



Le siège du CCAS

16 Boulevard Villebois Mareuil – 35400 Saint-Malo
02 99 40 60 50

Services administratifs :	Vice-présidence, direction, cellule administrative
Mission logement :	Appui logement & accompagnement
Service solidarité :	Accompagnement social, domiciliation.
Service insertion :	Accompagnement social des bénéficiaires du RSA
SAAD :	Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Les résidences autonomie

Accueillent les personnes âgées non dépendantes et leur offrent différents services (aide à la vie quotidienne, restauration, maintien de l'autonomie, animations, etc.)

La Résidence Jean XXIII.

50 Rue Jean XXIII – 35400 Saint-Malo
02 99 81 93 38

La Résidence Renan

24 Rue Ernest Renan – 35400 Saint-Malo
02 99 40 06 73



La Maison de la Famille

1 Place Anne de Bretagne- 35400 Saint-Malo
02 23 18 58 00

CLIC : Centre d'information pour les personnes âgées et personnes en situation de handicap

PRE : Accompagnement des jeunes en situation de décrochage scolaire

DAP3 : Dispositif d'Accueil Partenarial des moins de 3 ans

Soutien aux familles : Aide à domicile des familles

L'espace Bougainville

12 bis Rue du Grand Passage – 35400 Saint-Malo
02 99 81 63 47

La Maison France Services

Accompagnement pour les démarches administratives numériques

Permanences sociales et associatives

Mission logement : Appui logement & accompagnement



LA PSYCHOLOGUE

Auprès du service soutien aux familles

Elle mène un groupe d'analyse des pratiques avec les Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF), une fois par mois pendant deux heures trente. Les TISF échangent sur les situations qu'elles rencontrent pour leur permettre de prendre le recul nécessaire afin de rester le plus objectives possible.

Auprès du Programme de Réussite Éducative

Elle suit des enfants & familles et participe à lutter contre le décrochage scolaire.

La psychologue participe aux équipes pluridisciplinaires de soutien et aux réunions d'équipe. Elle se rend disponible pour échanger, avec ses collègues, sur les situations difficiles afin de les accompagner dans leur réflexion.

De plus, elle peut être conviée aux équipes éducatives dans les écoles, aux réunions de synthèse des partenaires (CMPEA, CMPP) ou aux commissions d'aide à la décision (CDAS).

Auprès des professionnels du SAAD

La psychologue anime des groupes de paroles auprès des Auxiliaires de Vie Sociale (AVS). L'objectif est de pouvoir comprendre l'enjeu de la relation lors de ces interventions afin de prendre le recul nécessaire en tant que professionnel.

Auprès des usagers du CLIC

Elle anime un groupe de paroles auprès des aidants (parents, conjoints, enfants) à raison de 2 heures par mois.

Il permet aux aidants de « s'oxygéner », de prendre un moment pour eux, de partager leur expérience avec d'autres personnes qui vivent des réalités similaires, et de s'interroger sur leurs propres limites.

MISSION LOGEMENT SOCIAL

LE LOGEMENT SOCIAL

Monsieur le Maire a nommé Madame Pierrette TRONEL, Conseillère municipale déléguée au logement afin de pouvoir répondre aux attentes des habitants dans l'accompagnement au logement social.

En effet, nul n'ignore la difficulté d'accès au logement d'une partie des malouins. Ainsi, Madame TRONEL accompagne les différents publics vers le logement.

Pour mener à bien cette mission, elle est accompagnée de Djemila AVRIL-ALMAS, collaboratrice du cabinet de Monsieur LURTON au sein du CCAS.

L'année 2022 à vue naître la mise en place d'une permanence logement au sein de l'espace Bougainville, à La Découverte. Cette permanence a lieu chaque lundi, de 8h30 à 12h00, sans rendez-vous.

En effet, la volonté de Monsieur le Maire et de Madame TRONEL est « d'aller vers » et d'être au cœur du quartier prioritaire de Saint-Malo.

Les personnes sollicitent également la mission logement, par courrier, ce qui représente 362 demandes pour l'année 2022.

Quelques chiffres

- 3 065 demandes inscrites pour Saint-Malo ;
- 68 % des logements recherchés sont des type II ou III ;
- 50 % des locataires sont des personnes seules ;
- 1,78 occupant par logement.

Depuis octobre 2023, une nouvelle permanence sans rendez-vous est mise en place au CCAS. ■



DIRECTION SOLIDARITES & SANTE

Accueil et orientation

L'ACCUEIL DU PUBLIC

Ouvert 5 jours sur 7 et toute l'année sans interruption, la Direction Solidarités & Santé du CCAS propose au public deux accueils distincts :

- Le Centre Communal d'Action Sociale au 16 Boulevard Villebois Mareuil ;
- L'espace Bougainville au 12 bis Rue du Grand Passage.

Clairement repérés par les habitants de Saint-Malo dans leurs missions d'accueil et d'orientation personnalisée, ils répondent à un besoin de réponse humanisée qui disparaît progressivement dans les administrations en raison de la dématérialisation des services.

L'ouverture d'une Maison France Services en mai 2022, à l'espace Bougainville, est venue compléter l'offre de services au public, parfois en grandes difficultés pour accéder aux démarches numériques et faire valoir ses droits. L'équipe d'accueil s'est étoffée avec le recrutement d'un 2ème agent pour constituer un binôme polyvalent formé à l'accueil numérique. L'organigramme du service a également été restructuré avec le recrutement d'un agent coordinateur de cet espace, qui exerce également la fonction de travailleur social.

Le siège du CCAS, à Rocabey

6 676 personnes accueillies physiquement et 6 157 traitements d'appels téléphoniques, qui se répartissent de la façon suivante :

- Direction solidarités & santé : 83 % ;
- Logement : 9 % ;
- Autres (direction, SAAD, etc.) : 8 %.

L'Espace Bougainville

Les agents d'accueil répondent aux demandes d'informations très diverses émanant du public. Ils orientent au besoin vers les services internes du CCAS ou de la ville de Saint-Malo, ainsi que vers les nombreuses permanences partenariales accueillies régulièrement dans cet espace.

Le bureau de l'infirmière en médiation santé se trouve également basé à Bougainville. En 2022, le poste a été rattaché à la direction de la Solidarité et de la santé. ■

LES PERMANENCES DE BOUGAINVILLE

SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL TOUS LES MATINS

TRAVAILLEURS SOCIAUX DU CCAS

Services solidarité et insertion, tout au long de la semaine.

MISSION LOGEMENT

Permanence hebdomadaire de la conseillère municipale chargée du logement et de la collaboratrice du cabinet du maire.

CICAS

Retraites complémentaires.

BANQUE DE France

Surendettement et accès aux comptes bancaires.

PMI

Consultations hebdomadaires médicales et des conseils en puériculture.

AIS 35

Conseils juridiques et une médiation pénale auprès des victimes d'infractions pénales.

CONSULTATIONS GRATUITES D'AVOCATS

Consultations à destination des personnes démunies, des mineurs et pour le droit de la famille .

LE CONCILIEUR DE JUSTICE

LE DEFENSEUR DES DROITS

LA CRAM (service social)

LE CENTRE D'INFORMATION SUR LE DROIT DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)

AGIR ABCD

FEMMES SOLIDAIRES

LA FRANCE MUTUALISTE

LUEUR D'ESPOIR

DIRECTION SOLIDARITES & SANTE

Maison France Services

Début 2022, le CCAS a réaménagé et réorganisé l'espace accueil de Bougainville, pour obtenir en mai 2022 le label Maison France Services. Depuis cette date, deux agents d'accueil gèrent toutes les demandes d'informations et d'orientations du public et proposent sur rdv un accompagnement aux démarches numériques pour les personnes en difficultés avec internet. Trois ordinateurs à disposition viennent compléter cette nouvelle offre pour les personnes qui n'ont pas d'ordinateurs.

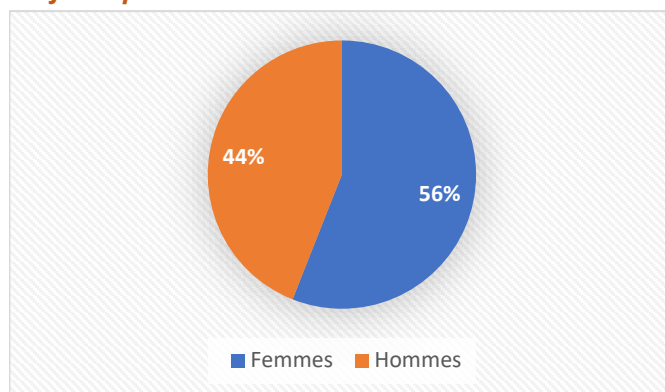
Nombre d'accompagnement en soutien numérique

Entre mai et décembre 2022, l'activité de la MFS s'est développée progressivement, dans un contexte de fermeture de l'accueil au public de la Sous-Préfecture, ce qui a généré une forte demande pour les démarches concernant la carte crise ou le permis de conduire.

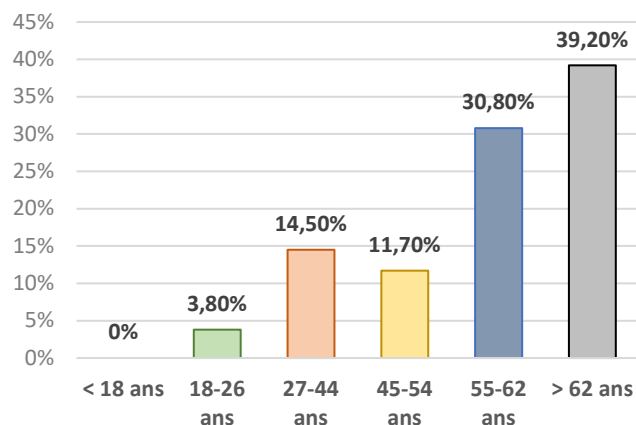
Durant cette période, les agents MFS ont accueilli 770 personnes en rendez-vous et donné accès aux ordinateurs mis à disposition pour 211 autres personnes.



Profil du public accueilli



Un public plutôt âgé

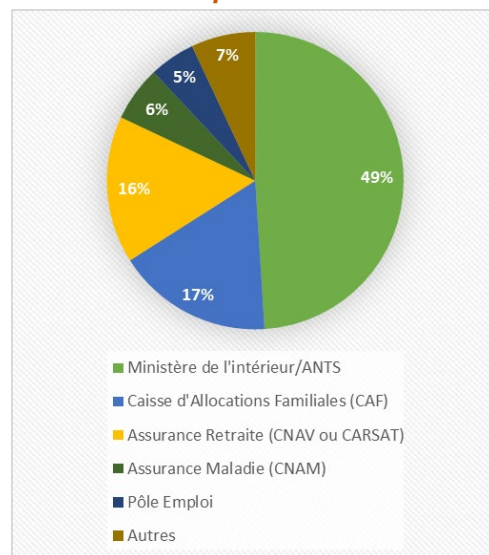


Principales demandes

Immatriculation de véhicule, changement de propriétaire

- Demande de rdv pour établir carte d'identité et/ou passeport ;
- Permis de conduire ;
- Retraite personnelle ;
- Solidarité, insertion (RSA, prime d'activité) ;
- Logement, énergie, mobilité.

Partenaires concernés par les demandes



En complément de la Maison France Services, le CCAS de St Malo participe au financement d'une intervenante numérique à domicile. Elle intervient 3 demi-journées par semaine sur Saint-Malo pour les personnes en mobilité réduite. En 2022, ce service encore en phase de développement, a permis en moyenne une dizaine d'interventions par mois. ■

DIRECTION SOLIDARITES & SANTE

La médiation en santé

Dans le prolongement du Contrat Local de Santé (CLS), le CCAS de Saint-Malo a été identifié pour participer à la mise en œuvre de la politique santé. Des conventions ont été signées avec le pays et l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour l'organisation d'une mission territoriale en santé.

De plus, dans le cadre de la politique de la ville et des quartiers prioritaires (QPV), des subventions sont allouées par l'État, SMA et le Département pour financer des ateliers santé ville.

Dans ce cadre, une infirmière a été recrutée en Contrat de projet depuis 2020. Le poste a été rattaché à la direction de la Solidarité et de la Santé en juillet 2022 ; son bureau est situé sur l'espace Bougainville, mais elle est amenée à accompagner au domicile ou à faire de l'accompagnement physique pour les démarches médico-sociales des personnes.

La médiation en santé remplit deux grandes fonctions :

- La mise en œuvre d'un atelier santé ville pour le public en situation de précarité, avec une attention particulière pour les habitants du QPV. Des actions collectives de prévention sont proposées chaque mois + des interventions dans les écoles, les FJT et vers différents partenaires ;
- La mise en place d'accompagnements individuels en médiation santé, pour améliorer l'accès aux soins et aux droits à la santé des personnes éloignées des soins.

ATELIER SANTE VILLE

Depuis maintenant plus de 3 ans, l'infirmière a constitué un réseau entre acteurs de la santé, acteurs du social et de l'insertion professionnelle. Elle monte, coordonne et anime des actions partenariales de prévention sur l'espace Bougainville ou chez des partenaires :

- Dépistages des troubles visuels et auditifs en partenariat avec Écouter Voir et/ou Audika ; de l'hypertension artérielle avec l'ARS ; du cancer du sein dans le cadre d'Octobre rose avec le centre radio des Cèdres ; colo-rectal avec l'installation d'un colon gonflable à Bougainville, etc. ;
- Animations sur l'hygiène bucco-dentaire dans les écoles du QPV ;
- Prévention exposition solaire avec la ligue contre le cancer ; mois sans tabac...
- Précarité menstruelle et informations sur les moyens contraceptifs avec le planning familial ;
- Ateliers diététiques avec la maison de la nutrition, etc.

REFERENT SANTE PRECARITE

La mission de l'infirmière est de rencontrer et d'accompagner, par une démarche d'aller vers, les personnes ayant des difficultés d'accès aux droits et/ou aux soins. Elle s'appuie sur le réseau partenarial local des services sociaux pour les orientations et des acteurs santé pour organiser des rendez-vous médicaux. Elle oriente et accompagne la personne lors des rendez-vous. Elle favorise le partenariat avec le secteur psy et de l'addictologie. Elle participe au diagnostic local en faisant remonter les dysfonctionnements graves.

En 2022, l'infirmière a ainsi accompagné 47 personnes avec 240 rencontres et 58 accompagnements physiques (médecin, dentiste, sage-femme, ophtalmologue, laboratoire, centre de radiologie, sécurité sociale, etc.).

Les problèmes d'addictions, de troubles psychologiques et la mauvaise alimentation sont prégnants dans ses différents suivis.

L'évènement marquant de l'année est l'organisation de la **Journée précarité santé** où tout l'espace de Bougainville (y compris une bonne partie du centre social) est réservé pour des professionnels de santé (médecins, dentistes, analyses biologiques, gynécologue, repérage des troubles auditifs et visuels, psychologues...). Ces acteurs de la santé accueillent et proposent des bilans ; les personnes sont orientées et souvent accompagnées par les acteurs du médico-social et de l'insertion professionnelle du pays de Saint-Malo. Près de 80 personnes ont pu bénéficier de ces bilans gratuits en juin 2022.

INVITATION

DÉPISTAGE GRATUIT DU CANCER DU SEIN
EN PAYS DE ST MALO

CONSULTATIONS GRATUITES SAGES-FEMMES ET MÉDECINS

AUTO-SURVEILLANCE

CRENEAUX DE RDV MAMMOGRAPHIES

OCTOBRE ROSE

> À ST MALO
Lundi 3 Octobre de 8h30 à 12h30
Jeudi 6 Octobre de 13h30 à 17h30
Lundi 10 Octobre de 13h30 à 17h30
Jeudi 13 Octobre de 8h30 à 12h30
Jeudi 20 Octobre de 8h30 à 12h30
ESPACE BOUGAINVILLE

PRENEZ RDV !

> À COMBOURG
Lundi 3 Octobre de 9h15 à 12h30
Lundi 17 Octobre de 9h15 à 12h30
Lundi 24 Octobre de 9h30 à 12h30
SOIS CASERNE DES POMPIERS
Avenue du Général de Gaulle

Au 31 décembre 2022, la commune compte 1 187 Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) : un nombre de BRSA en diminution de 9 % par rapport au 31 décembre 2021.

Une des explications est la baisse du taux de chômage sur Saint-Malo (6 % au 31/12/22), y compris pour la catégorie des demandeurs d'emplois de longue durée.

Toutefois, on observe la persistance des emplois précaires, illustrée par des allers-retours dans le dispositif puisque 20,6 % des personnes qui ont obtenu un droit RSA pendant l'année 2022, avaient déjà été dans le dispositif entre juillet 2015 et janvier 2022.

Dans le cadre de la Loi, chaque bénéficiaire du RSA doit être accompagné par un service, afin de travailler sa réinsertion socio-professionnelle.

TROIS ACCOMPAGNEMENTS SPECIFIQUES POUR LES BENEFICIAIRES DU RSA :

Par la mission locale, pour les jeunes de - 26 ans

En 2020, le Département d'Ille et Vilaine a signé une convention avec les différentes missions locales pour assurer l'accompagnement spécifique des jeunes bénéficiaires du RSA de moins de 26 ans, avec les outils et dispositifs qui leur sont particulièrement adaptés.

Par Pôle emploi pour les plus proches de l'emploi

Sur l'ensemble des BRSA, le Conseil Départemental a fixé un taux de suivi à 35 % par Pôle Emploi. Tous ces BRSA ont été reçus (voir accompagnés sur un temps afin de lever des freins sociaux) par le service insertion du CCAS, avant d'être réorientés vers Pôle Emploi.

316 personnes proches de l'emploi sont, dans ce cadre, suivies par Pôle Emploi pour leur accompagnement ; elles représentent un peu plus de 28,29 % des bénéficiaires.

Par le service insertion du CCAS pour tous les autres

Le service insertion assure l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA dans le cadre d'une convention de délégation avec le Département d'Ille-et-Vilaine.

Tous les bénéficiaires du RSA de plus de 26 ans ont été reçus au moins une fois par un des 5 référents RSA du service insertion, dans le mois qui suit la demande, avant d'être éventuellement réorientés vers Pôle Emploi.

Les autres sont accompagnés par le service insertion, avec une

De par l'organisation ordonnée par le Conseil Départemental, la population au RSA accompagnée par le service insertion du CCAS est celle qui est la plus éloignée de l'emploi et qui présente un grand nombre de freins à son insertion socio-professionnelle.

L'insertion professionnelle des BRSA constitue l'objectif principal de la contractualisation avec les bénéficiaires. Cependant, pour beaucoup, l'accompagnement est davantage de type social, au regard des problématiques multiples rencontrées par les usagers.

801 suivis par le service insertion au 31/12/2022 ; soit une baisse de 11.3 % en un an.

756 contrats d'engagement réciproque signés en 2022.

56 suspensions pour impossibilité de contractualiser ou parce que la commission d'insertion RSA mensuelle a évalué le manque d'investissement dans les efforts d'insertion du bénéficiaire.

Pour travailler la « mise en mouvement » de certains BRSA, le service insertion porte et anime des ateliers et actions collectives pour ces usagers. Il participe également à des actions collectives partenariales. Tous les ateliers ont pour « fil rouge » le lien social, la valorisation et l'émergence des compétences. Ces actions collectives constituent une étape voire un tremplin pour les BRSA vers l'insertion professionnelle.

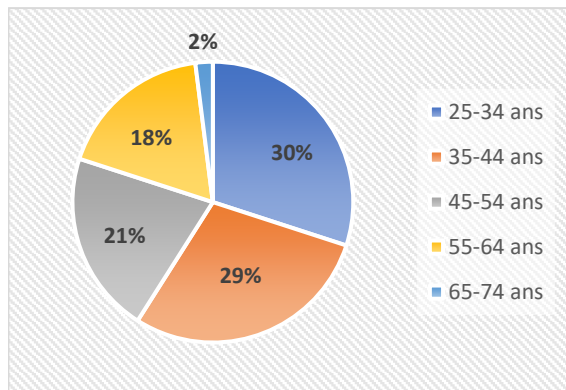
Quelques exemples

- **Atelier recherche d'emploi** (hebdomadaire, aide à la rédaction du CV, de la lettre de motivation et recherche en ligne des offres d'emploi) ;
- **Environnement maritime** avec l'association Rigel (apprentissage de la navigation sur un vieux gréement) ;
- **Atelier « En route vers le permis »** animé par l'auto-école sociale implantée à Dol-de-Bretagne (préparation au permis de conduire avec une pédagogie adaptée). Financement FSE en 2022 ;
- **Atelier « Nature et environnement »** (découverte de l'environnement culturel local, atelier cuisine, travaux manuels, sport, etc.) ;
- **Atelier vie quotidienne** (vie pratique, économie d'énergie, gestion du budget, etc.) ;
- **Atelier « retrouver sa confiance »** : travail sur la gestion des émotions, le rapport aux autres, la confiance en soi,

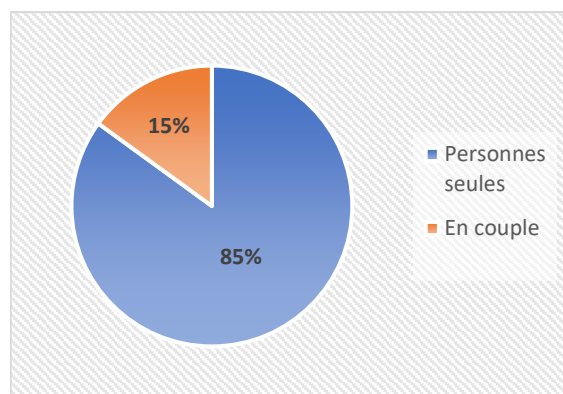
DIRECTION SOLIDARITES & SANTE

Profil des bénéficiaires du RSA

DES PERSONNES JEUNES



DES PERSONNES ISOLÉES



59 % des BRSA ont moins de 45 ans (61% en 2021), sans comptabiliser les jeunes de moins de 26 ans, dont l'accompagnement est pris en charge par la mission locale.

DES PERSONNES PEU MOBILES

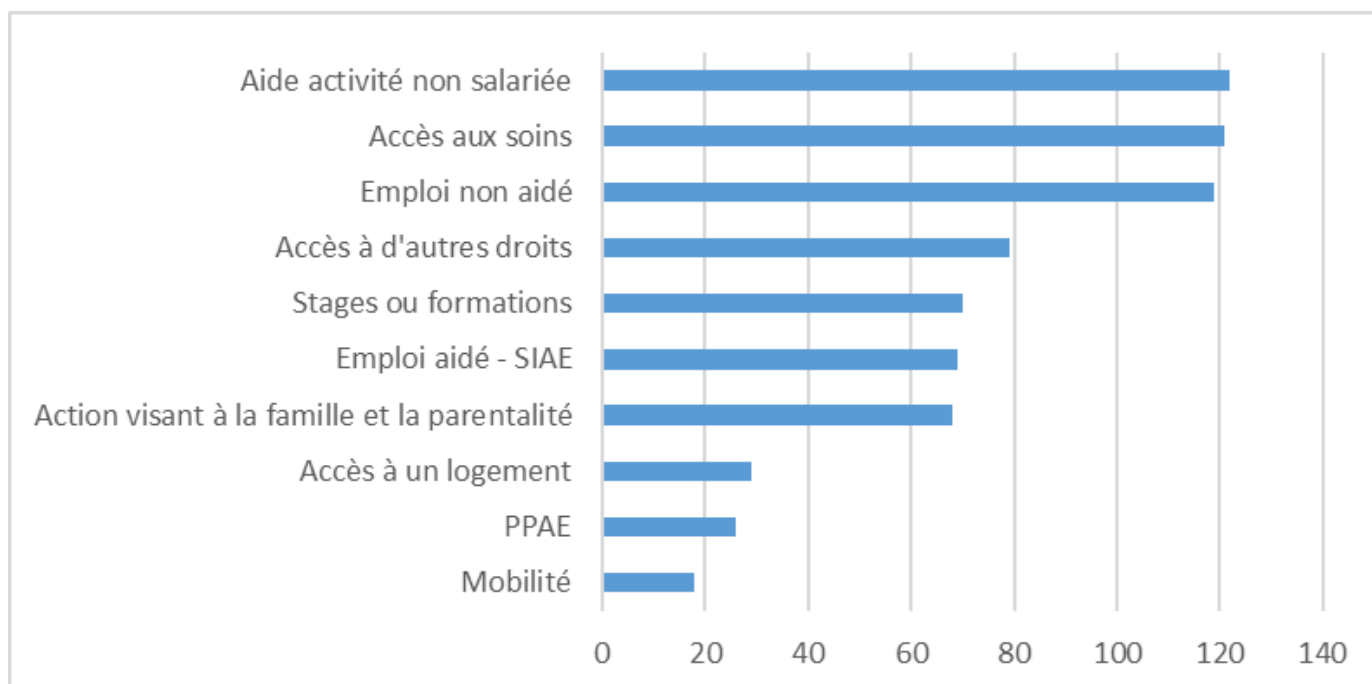
50 % des bénéficiaires du RSA ne possèdent pas le permis de conduire.

DES ENTREES-SORTIES DU DISPOSITIF

Nombre d'entrées : 355 (dont 20,6 % de retours dans les 3 dernières années).

Baisse de 22 % des entrées par apport à 2021

LES CONTRATS DES BENECIAIRES DU RSA SUR L'ANNEE 2022



DIRECTION SOLIDARITES & SANTE

Solidarités

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL POLYVALENT

À Saint-Malo, en coordination avec le Conseil départemental, le service solidarité du CCAS assure l'accompagnement social global des personnes n'ayant pas d'enfant de moins de 21 ans à charge.

852 personnes ont été reçues en 2022 par les travailleurs sociaux dont 660 en suivi, avec 2,5 entretiens en moyenne dans l'année (mais très variable suivant les problématiques).

Les 5 travailleurs sociaux du CCAS interviennent auprès des personnes confrontées à diverses difficultés : économiques, familiales, de santé, de logement, d'accès aux droits, etc. Leur mission principale est de favoriser le retour à l'autonomie des personnes.

Les professionnels du service accueillent, accompagnent et orientent dans le cadre de l'accès aux droits, la construction de projets, en tenant compte des besoins et des demandes des personnes et des possibilités offertes par la Loi et les politiques sociales en vigueur (ex : instruction des demandes d'aides financières FSL pour le maintien dans le logement, demandes de Relogement Social Prioritaire...). Le service participe également à la prévention des expulsions locatives en proposant des rendez-vous et suivis aux personnes qui présentent des dettes locatives.

Le service solidarité se trouve régulièrement confronté à des situations complexes, avec des problématiques d'isolement, de fragilité psychique, d'insalubrité du logement, de très grande précarité... Ces situations nécessitent un accompagnement global et de la coordination avec les différents partenaires du territoire.

En ce sens, le service solidarité anime tous les mois une commission partenariale « majeurs vulnérables » qui permet d'exposer ces situations complexes. Elle apporte également un avis concernant les demandes de mesures de MASP (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé) avec gestion. Pour ces mesures, c'est le CDAS de Saint Malo qui reste décisionnaire. 13 situations ont été exposées en 2022, dont 6 situations complexes.

Le CCAS dispose d'un budget soutien aux ménages qui se fait par l'attribution d'aides financières principalement pour les besoins alimentaires. Le service a ouvert une régie en octobre 2022 permettant de délivrer des chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP) sous forme de chéquiers d'un montant total de 20 €, pour l'achat de denrées alimentaires en magasin.

Les CAP permettent de répondre de façon plus adaptée et moins stigmatisante aux besoins du public. Ils peuvent être sollicités par nos partenaires de l'action sociale.

L'ELECTION DE DOMICILE, OU DOMICILIATION ADMINISTRATIVE

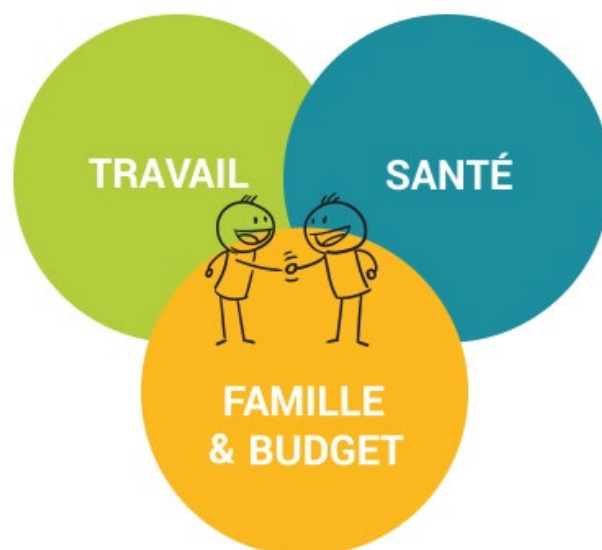
C'est une mission obligatoire des CCAS. Elle permet aux personnes sans domicile stable d'avoir une adresse pour pouvoir accéder à leurs droits.

À Saint-Malo, le CCAS et l'association Le Goéland (habilitée par arrêté préfectoral) assurent l'instruction des dossiers qui sont étudiés chaque mercredi en commission.

537 demandes ont été examinées en 2022, au lieu de 444 en 2021, soit une augmentation significative.

La ville centre de Saint-Malo concentre environ 90 % des domiciliations de l'agglomération, en raison des services qui s'y trouvent, services de soins et hôpital, centre d'hébergement d'urgence et CHRS, centre maternel, maison d'arrêt, etc. Par ailleurs, en 2022 le CCAS a pris en charge la domiciliation de la majorité des réfugiés ukrainiens dans la ville de St Malo, notamment ceux résidant au centre d'hébergement des Chênes. Ainsi, le nombre d'élections de domicile était particulièrement élevé pour le service au 31/12/22, à savoir 260 personnes (dont 80 réfugiés ukrainiens) au lieu de 151 fin 2021.

Une majorité des personnes domiciliées est demandeuse d'un accompagnement social pour l'accès aux droits, au logement, à l'emploi, à la santé, etc. ■



L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'AIDE SOCIALE LEGALE

Ces demandes concernent l'aide au financement de l'accueil en établissement des personnes âgées et les personnes en situation de handicap et qui n'ont pas les moyens financiers d'en assurer le paiement. Cela représente 237 dossiers, en augmentation chaque année. L'instruction de ces dossiers, et donc le recueil de renseignements, constitue une mission obligatoire spécifique et importante pour les CCAS ; le traitement des dossiers et la prise de décision relèvent ensuite du Département. Ce sont des personnes qui résidaient sur la ville de Saint-Malo avant leur entrée en établissement, chaque commune assurant ce service pour ses habitants.

L'instruction des dossiers des obligés alimentaires représente quant à elle 133 dossiers. Elle consiste au recueil d'informations auprès des ascendants et descendants directs, qui sont sollicités financièrement par le Département (et/ou par jugement du Tribunal) dans le cadre de l'obligation alimentaire. C'est la commune où résident les obligés alimentaires qui recueille les renseignements et les transmet au service instructeur.

Pour le CCAS de Saint-Malo, ce sont les agents d'accueil/secrétariat solidarité qui sont chargés des dossiers d'aide sociale légale, ainsi que des dossiers pour les obligés alimentaires (convocations, entretiens, vérification et transmission des dossiers, lien partenarial...). Cette mission représente plus d'un mi-temps en ETP pour le service.

PROCEDURES D'INDIGENCE

Ces procédures concernent les personnes décédées sur le territoire de la ville de St Malo. Lorsque la famille n'est pas en capacité financière de prendre en charge les obsèques ou qu'il n'y a pas d'entourage familial, c'est le CCAS qui intervient en partenariat avec le service des cimetières. Après évaluation réalisée par les agents d'accueil, la Vice-Présidente du CCAS signe un certificat d'indigence qui permet d'engager les démarches nécessaires.

Pour proposer un accompagnement dans la dignité malgré les situations d'isolement, le service est en partenariat avec le Secours Catholique de Saint-Malo ; ainsi, des bénévoles organisent les cérémonies d'inhumation et proposent un accompagnement religieux et/ou laïque, suivant les convictions recueillies de la personne décédée.

En 2022, le service a été sollicité 20 fois pour ces procédures. Après des recherches et une évaluation globale, **10 situations** ont abouti concrètement à une procédure d'indigence sur l'année.

Il est à noter que ces évaluations doivent être réalisées dans l'urgence afin de respecter le délai des 6 jours entre le décès et l'inhumation. Elles reposent sur une véritable enquête auprès des proches et/ou des services qui connaissent le défunt, afin de recueillir le maximum d'informations. Parfois, c'est le CCAS qui annonce le décès auprès des membres de la famille retrouvés.

REGROUPEMENTS FAMILIAUX

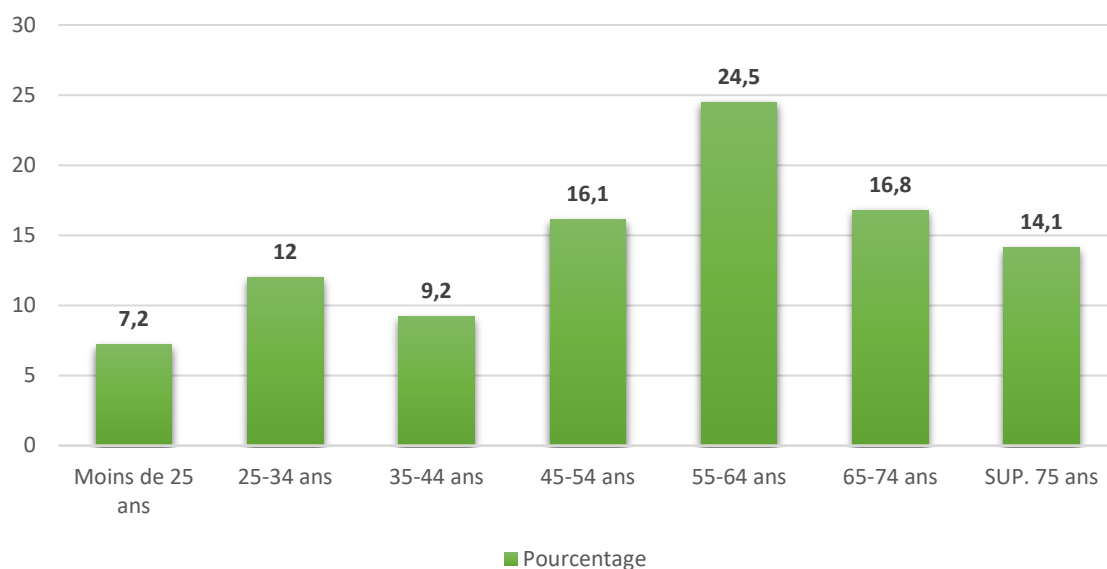
Dans le cadre de procédures gérées par l'OFIL, les travailleurs sociaux du service sont amenés à effectuer des enquêtes sociales pour les habitants de St Malo demandant un regroupement familial, pour des membres de leur famille vivant à l'étranger (hors union européenne). Les travailleurs sociaux évaluent les conditions d'accueil (espace et fonctionnalité du logement, ressources financières...) et la Vice-Présidente du CCAS donne un avis officiel. En 2022, le service a traité **13 demandes** et effectué autant de visites à domicile. ■



DIRECTION SOLIDARITES & SANTE

Profil du public du service solidarité

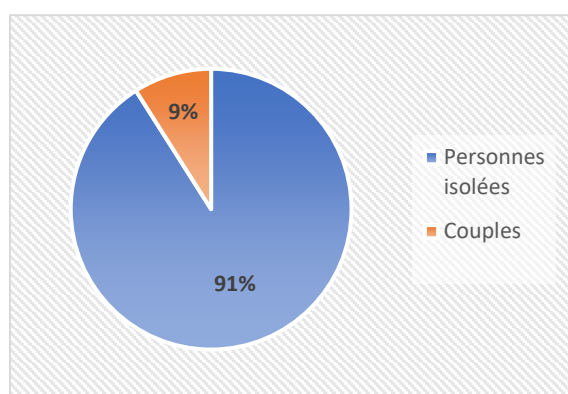
LES ÂGES



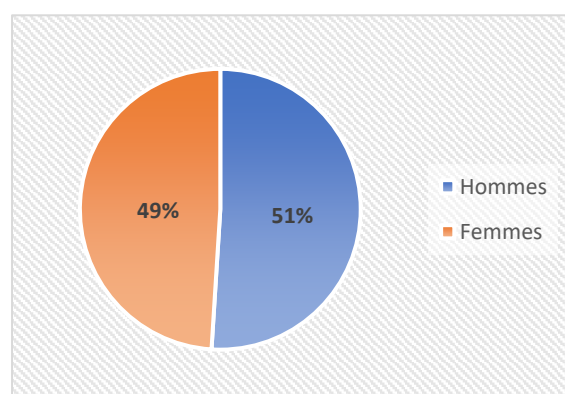
Constat

55 % des personnes accompagnées par le service sont âgées de plus de 55 ans et 80 % de plus de 35 ans.

DES PERSONNES ISOLEES



LES GENRES



DIRECTION SOLIDARITES & SANTE

Problématiques médico-sociales

En 2022, le nombre de situations accompagnées par le service solidarité est équivalent à celui de 2021 (année qui avait connue une augmentation de 11 % du nombre des suivis).

PAUVRETÉ ET FAIBLESSE DES RESSOURCES

Les personnes qui sollicitent le CCAS ont pour la plupart des ressources modestes, le « minimum vieillesse » (ASPA), le RSA, l'AAH, les Indemnités Journalières de la sécurité sociale, etc.

Les bénéficiaires des prestations sociales ou des indemnités journalières connaissent souvent des périodes sans versement. Un document manquant, un contrôle, une erreur dans la demande provoquent trop régulièrement l'arrêt des prestations et laissent les ménages sans aucune ressource.

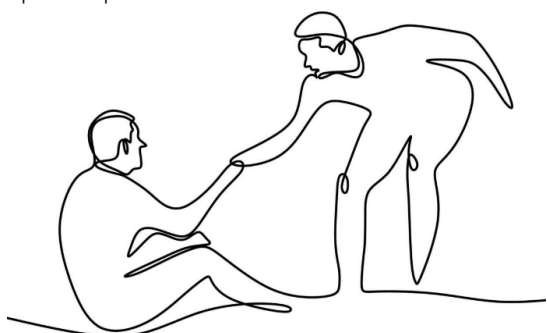
Mais de plus en plus, des demandes émanent de travailleurs précaires : les multiplications des CDD courts, les temps partiels, les salaires minimums entraînent souvent des difficultés financières pour les ménages. Cet état de fait a été renforcé par la montée de l'inflation principalement sur les produits alimentaires.

Les aides financières du CCAS « soutien aux ménages » permettent d'attribuer un soutien financier ponctuel à ces personnes, en référence au règlement d'attribution des aides facultatives du CCAS, approuvé en 2022.

L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Du fait de l'attractivité de la ville de Saint-Malo et de la cherté des loyers du secteur privé, le CCAS est très régulièrement sollicité par les usagers pour appuyer des demandes de logement social.

Excepté la possibilité d'instruction de dossier RSP (Relogement Social Prioritaire), procédure très cadrée par de nombreux critères, les travailleurs sociaux sont souvent en difficultés sur cette problématique. L'absence de logement, la crainte de la perte ou des conditions locatives inadaptées sont un frein principal pour toute évolution socio-professionnelle. Elles contribuent gravement à l'augmentation de la fragilité psychique des personnes.



Beaucoup de personnes en demande sont orientées sur la permanence logement tenue chaque semaine par la conseillère municipale chargée du logement et par la collaboratrice du Président du CCAS.

En partenariat avec la Sous-Préfecture et les bailleurs, l'équipe solidarité du CCAS participe également très activement à la prévention des expulsions locatives. Le service propose aux ménages signalés avec une dette locative, un accompagnement social le plus en amont possible, afin d'envisager les solutions les plus adaptées à chaque situation.

Cette politique de prévention des expulsions fait l'objet d'une Commission mensuelle de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX) et de trois commissions de prévention des expulsions. Ces instances sont pilotées par la Sous-Préfecture de Saint-Malo. Dans ce cadre, le CCAS propose systématiquement un rendez-vous à chaque foyer concerné par cette commission.

Avec l'évolution exponentielle des domiciliations administratives, les accompagnements sociaux de personnes SDF, par les services Solidarités et de l'insertion, sont en augmentation.

DES PROBLÈMES DE MOBILITÉ

50 % des BRSA n'ont pas le permis de conduire et certains présentent des difficultés pour sortir de leur environnement quotidien, de leur quartier.

Les travailleurs sociaux travaillent cette problématique en partenariat avec la plateforme mobilité et/ou avec l'auto-école sociale En route vers le permis.

UNE FRAGILITÉ PSYCHOLOGIQUE ACCRUE

L'isolement est souvent un facteur très aggravant pour les personnes qui présentent des fragilités psychologiques, notamment chez les personnes vieillissantes, qui ne sont pas suffisamment entourées par un réseau familial.

Les demandes peuvent être parfois très importantes vis-à-vis du CCAS pour répondre aux besoins et se substituer à l'entourage. D'autres publics vulnérables, comme les personnes porteuses d'un handicap peuvent souffrir également de cette problématique d'isolement, car en difficulté pour aller, sans soutien, vers l'extérieur et s'inscrire dans du lien social.

En 2022, l'équipe mobile du CMP a stoppé ses interventions (problème RH). L'absence de ce partenaire important a été préjudiciable pour les accompagnements individuels. ■

DIRECTION SOLIDARITES & SANTE

Problématiques médico-sociales

L'ACCÈS AUX DROITS

Beaucoup d'usagers ne parviennent pas ou plus à réaliser leurs démarches administratives, du fait notamment de la dématérialisation de l'instruction des dossiers. Ils se retrouvent en difficultés pour accéder à leurs droits et à de nombreux services (exemple constitution du dossier retraite). Cet état de fait est aggravé par la raréfaction des permanences réalisées par les organismes sociaux et par la difficulté à rencontrer un technicien pour une aide à l'instruction des dossiers ; aussi, les usagers sollicitent par défaut le CCAS pour ces démarches, ce qui engendre de nombreux rendez-vous complexes car les travailleurs sociaux n'ont plus de lien de communication direct avec les organismes.

La création de la Maison France Services apporte une réponse partielle et une possibilité d'orientation pour les personnes en illettrisme.

En complément de la Maison France Services, le CCAS de St Malo participe au financement pour une intervention d'une intervenante numérique à domicile. Ce dispositif est porté globalement par la commune de St Jouan des Guérets pour le secteur malouin. L'intervenante intervient 3 demi-journées par semaine sur la ville de Saint-Malo, pour les personnes ne pouvant se déplacer à la Maison France Services (problèmes de santé, handicap, etc.).

En 2022, ce service, encore en phase de développement, a permis en moyenne une dizaine d'interventions par mois. Un travail important de communication a été effectué auprès des partenaires orienteurs et du public, pour permettre d'informer sur l'existence de ce service, qui répond à des besoins réels et importants.

L'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS UKRAINIENS

Au printemps 2022, en collaboration avec la mission logement, la direction a été chargée d'organiser l'accueil et l'accompagnement des réfugiés ukrainiens relogés ou hébergés sur Saint-Malo, avec notamment l'aménagement complet de 10 logements d'accueil. Un travail partenarial très important pour organiser le soutien et l'accompagnement des familles a été réalisé.

De plus, les familles hébergées au « sas » Les Chênes ont toutes été domiciliées au CCAS avec un partenariat avec COALLIA, organisme chargé du suivi de ces réfugiés.

BRSA – DES FREINS DIFFICILES À LEVER POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE

De nombreux BRSA suivis par le service insertion présentent des freins à l'emploi, qui nécessitent un accompagnement socio-professionnel, afin de permettre une remobilisation. Parmi les problématiques repérées : des problèmes de santé, de mobilité, de logement, d'indisponibilités à l'emploi en raison de charges familiales.

La demande de soutien psychologique est restée particulièrement forte en 2022. La psychologue du service, intervenant à 0,20 ETP, a accompagné 68 personnes (41 hommes et 27 femmes) et proposé 213 entretiens (185 réalisés). Cette proportion hommes/femmes s'est inversée par rapport à l'année 2021.

Au 31/12/2022, 89 bénéficiaires du RSA étaient enregistrés comme sans domicile stable.

Les derniers chiffres INSEE concernant la composition des familles indiquent toujours un **très fort taux des familles monoparentales sur Saint-Malo**. Sur le QPV, ce taux est de 31 %, le plus fort de tout le département d'Ille-et-Vilaine. Ainsi, la problématique de la garde des enfants présente souvent un frein important à l'insertion.

LES SITUATIONS COMPLEXES

Lorsque qu'une personne présente plusieurs problématiques, la mobilisation de plusieurs intervenants s'avère souvent nécessaire pour répondre aux besoins de l'utilisateur. Dans ce cadre, le CCAS assure un rôle important de coordination, par le biais notamment de la commission des majeurs vulnérables qui réunit les différents partenaires intervenant sur une même situation.

L'accompagnement social restant limité dans le cadre des mesures de protection, cette coordination apparaît comme particulièrement importante avec les services mandataires, dans un partenariat rapproché. ■

DIRECTION SOLIDARITES & SANTE

Bilan & perspectives

LE SERVICE INSERTION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Avec une baisse de 11.3 % du nombre de BRSA suivis en 2022, le bilan de l'accompagnement est très positif ; cette baisse est d'autant plus remarquable que le nombre de BRSA est en légère augmentation sur l'ensemble du département et du pays de Saint-Malo.

Le CD 35 souhaite que le taux d'orientation pour le suivi des BRSA vers Pôle Emploi tende vers 35 %. Le taux d'orientation à Saint-Malo était de 28 % au 31 décembre 2022, en augmentation par rapport à l'année précédente. Cette répartition demandée par le Conseil Départemental entraîne une évolution du profil des bénéficiaires du RSA suivis par le CCAS qui, de fait, sont de plus en plus éloignés de l'emploi. Cette évolution implique une réflexion sur l'accompagnement proposé pour conserver l'objectif de l'insertion professionnelle pour tous.

Dans ce cadre, le projet de service a été travaillé en fin d'année avec toute l'équipe de l'insertion ; ce travail de réflexion sera finalisé en 2023.

Le travail partenarial s'est poursuivi en 2022 avec Pôle Emploi, notamment sur le sujet de l'Accompagnement Global et l'articulation entre nos deux services.

Services d'Insertion à l'Activité Économique (SIAE)

Le service insertion entretient des liens très réguliers avec les différents partenaires contribuant à l'insertion socio-professionnelle ; particulièrement les SIAE, les organismes de formations ou encore les associations œuvrant dans ce domaine d'activité.

Cependant, avec la baisse de nombre des BRSA et l'évolution des profils suivis par le service insertion, la « marche » des chantiers d'insertion apparaît comme de plus en plus difficile à atteindre pour le public accompagné par notre service.

De plus, l'importante baisse du taux de chômage sur Saint-Malo a fait évoluer le marché du travail : des secteurs comme la restauration, l'entretien, les espaces verts, les métiers de main d'œuvre, etc, sont en difficultés de recrutement ; de fait, les employeurs classiques sont beaucoup moins exigeants qu'avant et sont intéressés maintenant par les profils orientés avant vers Les chantiers d'insertion du pays malouin, qui proposent pour la plupart les mêmes types de poste.

Une expérimentation du « dispositif 1ères heures » va être portée par les Compagnons bâtisseurs sur Saint-Malo, pour un public en grande précarité notamment par rapport au logement. Avec une prise d'emploi au début de quelques heures par semaines et l'objectif d'une augmentation du temps travaillé dans l'accompagnement, cette expérience présente un grand intérêt à observer en 2023, car elle semble plus correspondre à l'évolution des besoins et des capacités des BRSA suivis par le CCAS.

Actions collectives

Des actions collectives diversifiées sont proposées aux BRSA pour permettre une remise en mouvement, une remobilisation sociale et professionnelle, un travail sur l'estime de soi, une ouverture sur l'extérieur tout en luttant contre l'isolement. Plusieurs actions sont menées conjointement avec l'équipe solidarité, pour optimiser les moyens et permettre une plus grande mixité du public.

Un des objectifs pour 2023 va consister à engager un travail plus approfondi avec des associations locales, susceptibles d'intégrer de façon pérenne des personnes en fragilité sociale, au-delà d'une action collective ponctuelle portée par les référents RSA.

LE SERVICE SOLIDARITE

Avec le départ en retraite simultané des deux collègues de l'accueil du CCAS, deux nouveaux agents d'accueil ont été recrutés en 2022. Sans « tuilage », elles ont dû apprendre les missions spécifiques de l'accueil avec le soutien de la responsable du service.

LES INFORMATIONS INQUIÉTANTES

Notre service reçoit de plus en plus de signalements de situations de personnes en difficultés. Ils émanent de La police municipale et/ou nationale, de sollicitations de malouins qui s'adressent à la mairie pour un voisin/amis, de la direction gestion des risques, de l'hôpital, des partenaires...

La gestion de ces signalements n'est pas simple car la personne supposée en difficulté n'est souvent pas dans une démarche d'acceptation du soutien, etc. Les limites du service social sont très vite posées lorsque la personne est dans le refus de l'aide.

DIRECTION SOLIDARITES & SANTE

Bilan & perspectives

L'ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL DE PROXIMITE DU PUBLIC (ASIP)

Dans le cadre de la « Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté » de 2018 et de l'ASIP, l'interconnaissance entre les accueils des différents acteurs médico-sociaux est à travailler avec les partenaires. Le but est d'améliorer les orientations des usagers.

Dans ce sens, un poste de coordinatrice en temps partiel a été déployé sur l'espace Bougainville au 1er janvier 2022, afin de renforcer la dynamique partenariale de cet espace. De même, une réflexion est menée sur les permanences réalisées par les partenaires, de sorte qu'elles répondent le plus possible aux besoins des personnes.

L'objectif est que l'espace Bougainville devienne un outil de proximité, un lieu stratégique de coordination des acteurs et un axe central de la politique de la ville.

L'espace Bougainville a ainsi été repensé pour être plus accueillant et dynamique ; la signalétique a été changée et modernisée.

LUTTER CONTRE LA FRACTURE NUMERIQUE

La concrétisation d'une Maison France Services sur Saint-Malo, est une première étape. Le CCAS va également poursuivre son implication dans le dispositif d'inclusion numérique, permettant une intervention à domicile pour les personnes qui sont en mobilité réduite. Un travail important de communication va être effectué auprès des partenaires orienteurs et du public, pour permettre d'informer sur l'existence de ce service, qui répond à des besoins réels et importants.

Dans le cadre de l'ASIN (Accueil Social Inconditionnel Numérique de Proximité), le projet est maintenant de créer un réseau partenarial avec l'agence départementale afin de mieux travailler les articulations et orientations avec les services et/ou associations qui proposent de l'initiation/formation aux usages numériques ; le but étant de faire progresser les personnes, qui sont en capacités, pour qu'elles redeviennent autonomes dans leurs démarches administratives y compris numériques.

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES INTRA-FAMILIALES

Le CCAS se montre déterminé à soutenir les actions et projets pour lutter contre ce phénomène de Violences Intra Familiales.

Il participe activement au réseau partenarial VIF, organisé par le Conseil départemental à l'échelle du Pays de Saint-Malo, avec une contribution qui a continué en 2022 au recueil des données départementales.

AMÉLIORER L'AXE SANTÉ

En 2022, le poste d'infirmière qui est chargée de l'accompagnement des personnes éloignées des soins à être rattaché à la direction solidarités-santé. Cela permet de développer une politique communale de santé à destination des publics précaires et des habitants du QPV.

La problématique santé étant de plus en plus prégnante dans les suivis sociaux, la collaboration entre les services sociaux et la médiation santé est un objectif important, notamment dans le partenariat avec le CDAS (Centre Départemental d'Action Sociale).

LE QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)

En 2022, le directeur de la solidarité et de la santé a été nommé coordinateur QPV pour la ville afin de faire le lien entre les acteurs du QPV et les directions de la ville. En participant à toutes les instances du QPV, il transmet toutes les informations nécessaires pour favoriser le partenariat.

Fin 2023, le contrat ville prendra fin ; la question du renouvellement du QPV et, s'il y a lieu, de l'élaboration d'un nouveau contrat ville sera posée.

RENFORCER NOTRE COLLABORATION AVEC LES AUTRES DIRECTIONS DE LA VILLE, NOTAMMENT LA CULTURE, L'ANIMATION & LES SPORTS

Bien qu'ébauchés avec la direction de la culture et la direction de l'animation, l'interconnaissance et les projets communs doivent être développés avec les autres directions de la Ville afin de les rendre accessible aux usagers du pôle solidarités.

L'objectif visé est de favoriser les conditions d'accès aux loisirs.



DIRECTION AUTONOMIE & INCLUSION

Centre Local d'Information & de Coordination (CLIC)

Le centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), est un espace ressource d'information, d'écoute, de conseil et d'orientation destinés aux personnes de plus de 60 ans, aux personnes en situation de handicap et à leur entourage et proches aidants résidents à Saint-Malo.

Il est situé au rez-de-chaussée de la Maison de la Famille.

Il est composé de 2 agents titulaires, toutes deux arrivées au cours de l'été 2021 : une chargée d'accompagnement (CESF), et une coordinatrice. La chargée d'accueil de la Maison de la Famille réalise le pré-accueil et la prise de rendez-vous du service. Le CLIC porte 3 missions principales :

L'ACCUEIL & L'ACCOMPAGNEMENT DU PUBLIC

La chargée d'accompagnement du CLIC apporte informations et conseils sur :

- Le soutien à domicile : services d'aide à domicile, service de soins à domicile, de portage de repas, téléalarme ;
- Les structures d'hébergement ;
- L'accès aux droits ;
- Les demandes auprès de la MDPH ;
- Les aides aux aidants ;
- Les transports, les loisirs, les temps d'échanges.

En tant qu'antenne de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), le CLIC est l'interlocuteur de proximité pour le retrait, la constitution et le suivi des dossiers. Un dispositif d'inclusion numérique initié depuis 2021, permet un soutien à domicile pour des démarches administratives en ligne.

En 2022, le CLIC a répondu à 1912 sollicitations, 1006 concernent les personnes de plus de 60 ans et 906 les personnes en situation de handicap.

Cela représente : 918 personnes reçues, 834 entretiens téléphoniques et 160 réponses par mails ou courriers.

LA COORDINATION DE PARTENAIRES AUTOUR DE SITUATIONS INDIVIDUELLES AU DOMICILE

Les réunions de coordination du CLIC sont un outil à disposition de tous les professionnels de l'action sociale, médico-sociale et sanitaire permettant de croiser les regards sur une situation jugée compliquée (maintien à domicile compromis, risque de rupture, épuisement de l'entourage...) et de proposer des préconisations. Ces réunions sont dédiées aux personnes adultes en situation de handicap et aux personnes âgées au domicile.

En 2022, le CLIC a été sollicité 9 fois au sujet de situations individuelles différentes. La majorité des situations concernaient des personnes en situation de handicap. 5 personnes avaient moins de 55 ans et 4 plus de 70 ans. ■

LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME COORDONNÉ D'ACTIONS DE PRÉVENTION

Actions pour les personnes de plus de 60 ans

En 2022, 5 cycles d'ateliers ont été proposés avec le soutien de l'association Pour Bien Vieillir Bretagne (groupement de régimes de retraite) et de la Conférence des Financeurs :

- Deux ateliers numériques avec l'association ELectroni[k] ;
- Un atelier sommeil avec l'association Brain Up ;
- Un atelier équilibre avec une ergothérapeute et un podologue de l'IFPEK ;
- Un atelier « bien manger » avec l'AFPA ;
- De la gym douce à domicile (5 séances par personnes) proposée par l'Actimut.

Actions pour les aidants

La Première du film tourné à Saint-Malo *La promesse de l'aidant*, a été projetée à l'occasion de la journée des aidants 2022.

Une programmation d'actions a été lancée avec 21 propositions sur 2022 (sophrologie, ateliers philo, ateliers ressources et émotions, gestion du stress par la respiration, sylvothérapie, etc.). Le groupe de parole des aidants, animé par la psychologue du CCAS, s'est réuni tous les mois, un deuxième groupe sera ouvert en 2023 afin de répondre à la forte demande.

Un temps fort « Place aux aidants » a été organisé par l'Intercluc du Pays de Saint-Malo en juin, au programme : La Caravane des aidants, 3 jours de stands d'information Porte Saint-Vincent, une journée de conférences et tables rondes au Palais du Grand Large et 18 propositions d'ateliers.

Actions tous publics

Une soirée spectacle débat sur la perte d'autonomie et le rôle des aidants a eu lieu en fin d'année.

Deux actions d'information ont été proposées avec l'Intercluc en mars : une sur les mesures de protection avec l'association de soutien aux tuteurs familiaux (Saint-Domineuc), et une sur l'observance thérapeutique avec une pharmacienne et le soutien de la CPTS.

Par ailleurs un dispositif de soutien psychologique (5 séances gratuites à domicile ou à la maison de la famille) a pu démarrer en mars et répondre à un besoin important des publics du CLIC.

C'est environ 545 personnes qui ont pu participer à ces différents temps en 2022.



DIRECTION AUTONOMIE & INCLUSION

Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

LE SAAD

Intervient auprès des personnes âgées, des personnes en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap. Il leur apporte un soutien dans les actes de la vie quotidienne en proposant des prestations personnalisées et organisées en concertation avec l'utilisateur et/ou sa famille.

Le SAAD c'est une équipe pluridisciplinaire au service des usagers malouins en situation de dépendance ou de handicap composée de 54 Auxiliaires de Vie Sociale, un agent d'accueil, 3 responsables de secteurs, 1 coordinatrice médico-sociale, 1 infirmière, 1 animateur et une directrice.

La baisse d'activité constante a nécessité la restructuration du service. Ainsi, l'équipe des responsables de secteur est passée de 4 à 3 en 2022. Cette organisation a nécessité un accompagnement des professionnels de terrain et des familles.

L'année 2022 a été marquée par la dé-précarisation de 23 agents contractuels. 15 agents ont été stagiarisés à compter du 1er octobre 2022 et 8 ont bénéficiés d'un contrat leur permettant d'accéder à un CDI.

La situation individuelle de chacun a été examinée et une réponse la plus favorable possible a été proposée à l'agent en fonction de sa carrière et son âge.

Le SAAD poursuit une politique de formation volontariste permettant aux agents d'acquérir des compétences. Les prises en charge étant de plus en plus complexes, nous avons l'impérieuse nécessité de former nos équipes et leur donner des outils permettant d'accompagner au mieux les personnes dépendantes ou en situation de handicap.

En 2022, 4 formations ont été dispensées aux agents :

- Formation alimentation et la personne âgée (11 agents/2 jours) ;
- Formation Prévention des risques liées à l'activité physique dans le secteur sanitaire et social (10 agents / 4 jours) ;
- Accompagnement aux actes d'hygiène (10 agents/1.5 jours).

LES PRESTATIONS

Plusieurs types des prestations sont proposées en fonction de la situation personnelle des bénéficiaires et de leur niveau d'autonomie.

Ainsi, les usagers de plus de 60 ans peuvent bénéficier de prestations dites « de confort » en instruisant un dossier auprès de leur caisse de retraite. Les usagers peuvent également solliciter leur mutuelle dans le cadre d'une sortie d'hôpital et bénéficier d'un accompagnement ponctuel.

D'autres prestations, notamment l'APA, peuvent être attribuées. L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie est une allocation attribuée par le Conseil Départemental destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie. Elle est attribuée selon le niveau de dépendance des bénéficiaires et des ressources de ce dernier. Un plan d'aide est établi suite à une évaluation réalisée par l'équipe autonomie du Département (CDAS de Saint-Malo).

Le SAAD intervient également auprès de bénéficiaires en situation de handicap dans le cadre de la Prestation de Compensation du Handicap dont l'allocation est instruite par les services du département, notamment la MDPH.

La prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière versée par le département. Elle permet de rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie. La PCH comprend 5 formes d'aides (humaine, technique, aménagement du logement, transport, aide spécifique ou exceptionnelle, animale). Son attribution dépend du degré d'autonomie, de l'âge, des ressources et de la résidence de la personne accompagnée. La PCH peut être attribuée à vie si l'état de santé ne peut s'améliorer.

LES DIFFICULTÉS STRUCTURELLES

Le SAAD, comme tous les services à la personne, est confronté à une pénurie de personnel inédite et persistante. Ces difficultés ont principalement émergées durant la crise sanitaire et se poursuivent depuis 3 ans.

Nous tentons de répondre aux nouvelles aspirations des agents en termes d'aménagement d'horaires, de conditions de travail, de soutien des équipes pour favoriser l'attractivité de nos métiers.

Une réflexion plus profonde est menée par le service pour rendre plus souple et plus agile nos organisations.

Elle s'inspire d'un modèle visant à responsabiliser et rendre plus autonomes les auxiliaires de vie sociale.

D'une manière générale, nous tentons d'améliorer la qualité de vie au travail et la quête de « sens » auxquelles notre époque doit aujourd'hui répondre. ■

DIRECTION AUTONOMIE & INCLUSION

Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Durant toute l'année 2022, le service a rencontré de grandes difficultés à répondre à la prise en charge de nouveaux plans d'aide ou à l'augmentation de ces derniers.

Le nombre d'heures (MAD) pour l'année 2022 s'élève à 15 100 heures, dont :

- 7 680 heures pour des prestations dites de confort à l'attention de 123 usagers ;
- 7 420 heures pour des prestations d'aide sociale à l'attention de 82 usagers (personnes âgées/personnes en situation de handicap).

Le nombre d'heures APA pour l'année 2022 s'élève à 54 130 heures, à l'attention de 325 usagers.

Le grand paradoxe constaté est que notre accompagnement en termes d'heures diminue alors que les besoins des familles s'accroissent. En effet, plus de 40 % des malouins ont plus de 60 ans et souhaitent rester à domicile plutôt que d'intégrer une structure, type EHPAD.

Le SAAD accompagne, en outre, un public très vulnérable et souvent isolé.

Cette diversité des publics accompagnés nécessite des temps de coordination importants des équipes et des relations étroites avec les partenaires médico-sociaux. Aussi, le SAAD s'inscrit dans toutes les initiatives permettant d'éviter les ruptures de parcours.

À ce titre, le SAAD participe à une coordination autonomie et maintien à domicile créée en 2021, à l'initiative du CCAS.

Cette instance réunissant les différents acteurs privés, publics, associatifs de l'aide à domicile et du soin a pour mission de réfléchir collectivement à des solutions visant à améliorer structurellement l'attractivité des métiers du domicile et de répondre à des problématiques communes (lien ville-hôpital, amélioration des parcours, formations, etc.). ■



DIRECTION AUTONOMIE & INCLUSION

Les résidences autonomie

LES MISSIONS

Établissements médico-sociaux, gérés par le CCAS de Saint-Malo, les résidences autonomie JEAN XXIII et Ernest Renan reçoivent des personnes âgées autonomes ou en petite perte d'autonomie, au sein de logements adaptés pour minimiser les risques de chutes ou d'accident. Solution intermédiaire entre domicile et établissement médicalisé, elles offrent une présence 24h/24h de personnel formé, et de systèmes de surveillance et d'alarme, sécurisant pour la personne âgée.

Ces résidences, ouvertes sur l'extérieur, sont des lieux de vie bien insérés dans la cité en suscitant les rencontres entre générations autour de thématiques aussi variées que le sport, le culturel, ou l'environnemental. Elles permettent également aux résidents de conserver une sociabilité par des contacts réguliers entre eux et avec les différents intervenants professionnels au cours de relations interindividuelles ou de multiples moments de convivialité.

La prise en charge de la personne âgée accueillie est globale et son accompagnement personnalisé. Des animations et activités adaptées aux capacités de chacun sont organisées pour prévenir la perte d'autonomie et favoriser le lien social. En effet, chacun fait le constat que l'isolement et la solitude sont des facteurs majeurs d'accélération de la perte d'autonomie et du risque de maltraitance.

LE COVID

L'année 2022 a été pour la troisième année consécutive marquée par une gestion de la crise sanitaire COVID mais beaucoup plus allégée du fait de mesures moins drastiques que les années précédentes même si le nombre de résidents concernés a été important (57 sur la résidence Jean XXIII sans complication majeures (3 hospitalisations). Deux clusters à la Résidence Ernest RENAN : en février – 46 résidents contaminés, 1 décès et en décembre 2022 – 19 résidents contaminés, 1 décès.

DES ACTIONS COMMUNES

En 2022, plusieurs actions se sont déclinées sur les deux Résidences autonomie JEAN XXIII et Ernest Renan :

- Ateliers de sophrologie : de manière hebdomadaire, les objectifs sont d'évacuer les tensions, induire le relâchement et le calme, se centrer sur soi pour apaiser le mental et reprendre contact avec soi et confiance en soi ;
- Ateliers de gym douce adaptée aux personnes âgées : il s'agit de préserver la santé physique et morale des personnes âgées. En effet, rester actif permet de prévenir la perte d'autonomie et l'apparition de nombreuses pathologies qui touchent les personnes encore valides ;
- La médiation animale : une aide-soignante ayant une formation spécifique accompagnée de différents animaux spécialement sélectionnés (chien, chat, lapin, cochon d'inde) est intervenue une fois par semaine (1 heure). Ces séances ont permis aux personnes âgées d'exprimer et ressentir leurs émotions via l'animal, de travailler sur les sens (le toucher, l'odorat, l'ouïe, la vision), Les situations sont adaptées selon les capacités de la personne âgée et des différentes pathologies rencontrées (motricité fine, travail d'identification, de concentration, de communication et facilitent les interactions de groupe).

Depuis 2022, l'animateur du SAAD (Service d'aide et d'accompagnement à domicile) propose chaque mois en plus des activités planifiées en interne, des sorties extérieures



DIRECTION AUTONOMIE & INCLUSION

La résidence Jean XXIII

PRÉSENTATION DE LA RÉSIDENCE JEAN XXIII

Située au 50 de la rue Jean XXIII, la Résidence autonomie JEAN XXIII a ouvert ses portes le 1er mars 1970. Elle est située dans le centre de Saint-Servan, dans une rue calme à sens unique, entre la Place de la Roulais et l'église Sainte-Croix. Elle s'inscrit dans son quartier historique, au sein des anciens jardins potagers de la communauté religieuse Sainte-Anne.

Mise en service en 1970, la résidence a été réhabilitée et modernisée en 1995. Au sein des 4 étages sont répartis les 74 logements de type chambre, T1 bis et T2. Aujourd'hui, l'équipe de la Résidence JEAN XXIII est composée d'auxiliaires de vie sociale, d'agents de restauration, d'aides-soignants, de veilleurs de nuits, d'une assistante administrative et d'une directrice. Les repas sont élaborés par une cuisine centrale, localisée sur le même site, composée de 5 cuisiniers.



Fête de la musique en juin 2022, dans le kiosque de la Roseraie.

ACTIVITÉS 2022

En 2022, plusieurs activités ont été proposées aux résidents (encore un peu restreintes du fait de quelques clusters durant l'année et des mesures de précaution encore en place) :

- La présence en continu depuis 2011 des bénévoles de l'association ABCD AGIR tous les lundis après-midi pour mener avec les résidents des ateliers mémoire ;
- Les Magasins bleus sont intervenus pour présenter leur collection aux résidents qui n'ont pas la possibilité de se déplacer pour l'achat de vêtements ;
- Cinq étudiants en licence audiovisuel de l'Université de Rennes 2 sont venus rencontrer deux résidents de Jean XXIII pour réaliser un documentaire intitulé « Se voir vieillir » pour mettre en lumière différentes perceptions et facteurs du vieillissement ;
- La programmation d'animations tout au long de l'année par l'équipe soignante pour tenter de répondre aux souhaits et besoins des résidents s'est pérennisée : sorties à l'extérieur avec le minibus PMR, repas conviviaux, soins de beauté, la chorale des « Jean z'heureux », etc.

Rés Aut	2022				Durée moyenne de séjour des résidents partis en 2022 (années)
	GMP (au 31.12.2022)	Age médian (au 31.12.2022)	Nombre de départs vers un EHPAD en 2022	Nombre de décès (ou autre motif de départ) en 2022	
Résidence Jean XXIII	239	87	4	10	6,38

INVESTISSEMENTS 2022

Les investissements 2022 concernent principalement la réfection de plusieurs logements suite à des départs de résidents et l'installation d'un vidéoprojecteur avec grand écran relié à l'ordinateur dans la salle de loisirs.

En 2023, il était prévu l'installation d'une rampe d'accès PMR le long de la résidence côté rue (à la place d'une plateforme élévatrice plus coûteuse), mais celle-ci est reportée à 2024. De même, l'asservissement des portes coupe-feu de la cage d'escalier côté 48 était prévu, mais est reporté à 2024.

INCLUSION

Une expérimentation d'inclusion a vu le jour à Jean XXIII fin 2022 grâce à un partenariat avec l'association ADAPEI 35, via l'intégration de trois personnes issues du handicap vivant dans un foyer de vie, Les Quatre Pavillons.

La résidence Jean XXIII comptait en 2022 six centenaires (la septième arrivant en 2023), qui vivent en harmonie avec des résidents beaucoup plus jeunes comme les résidents en situation de handicap entrés récemment fin 2022 dont la plus jeune à 55 ans. ■



Sortie pique-nique au Zoo de la Bourbansais

DIRECTION AUTONOMIE & INCLUSION

La résidence Ernest Renan

PRÉSENTATION DE LA RÉSIDENCE RENAN

La Résidence Ernest Renan se situe 24 rue Ernest Renan, elle est implantée au cœur de Saint-Malo dans le quartier de ROCABEY entre la gare et le Sillon. Sa situation offre aux résidents de multiples possibilités d'accès aux services, commerces et lieux de loisirs et de culture. Elle dispose de 77 logements (12 T2, 8 T1bis et 51 T1) et d'un hébergement temporaire.

Une équipe de 22 agents œuvre au quotidien pour accompagner au mieux les résidents, répartie de la façon suivante :

- 6 aides-soignants ;
- 4 auxiliaires de vie ;
- 4 agents de restauration ;
- 4 surveillants de nuit ;
- 2 agents polyvalents ;
- 1 assistante administrative ;
- 1 directrice.

Au 31 Décembre 2022, la Résidence accueillait 74 résidents dont une personne dans l'hébergement temporaire. L'âge médian était de 87 ans et le GMP (GIR Moyen Pondéré) de 357 (16 résidents en GIR 2-3).

Au cours de l'année, 11 décès ont été enregistrés, 5 résidents ont été orientés vers un EHPAD et une personne est retournée à domicile.

La durée moyenne de séjour pour les résidents partis en 2022 était de 3,6 années.

ACTIVITÉS 2022

En dépit du contexte sanitaire, les activités financées par la Conférence des Financeurs (sophrologie, gymnastique douce et à partir de juillet 2022 médiation animale) ont été maintenues. Et à partir de septembre, quelques personnes âgées suivies par la SAAD ainsi que des bénéficiaires de l'Association Valentin Haüy (personnes mal voyantes / non voyantes) ont pu ponctuellement s'y associer.

L'équipe d'aides-soignants, malgré les difficultés de remplacement d'un agent en longue maladie, a réussi à maintenir des plannings mensuels d'animations riches : luminothérapie, réflexologie, atelier mémoire, art thérapie, atelier beauté, café convivial, repas convivial, jeux de société, cinéma le dimanche, malle aux livres (poursuite du partenariat avec la Médiathèque de mise à disposition de livres en gros caractères, livres audio, beaux livres...), grainothèque mais aussi pique-nique, sorties à la piscine, chez Leclerc, au marché, au restaurant, au bord de mer, etc.

À noter toutefois que le COVID semble avoir eu un impact sur les résidents qui ont plus de mal à participer aux activités collectives.



Sortie au Restaurant

DIRECTION AUTONOMIE & INCLUSION

La résidence Ernest Renan

Les projets pour l'année en cours sont les suivants : visites régulières des enfants du multi-accueil Grain de sable et de la MAM Les Nounours, partenariat avec les théâtres de Saint-Malo pour permettre aux résidents de bénéficier de représentations l'après-midi, mise à disposition de deux logements à des jeunes qui, en contrepartie d'un loyer modéré proposeront des moments de partage et de convivialité aux résidents, proposer de nouvelles animations et continuer à ouvrir la structure aux personnes âgées du quartier.



Médiation animale

INVESTISSEMENTS 2022

Les principaux investissements réalisés en 2022 portent sur des travaux de remise aux normes du Système de Sécurité Incendie (suite avis défavorable de la Commission de Sécurité en juin 2021), la réfection de la salle de loisirs, de la salle de pause du personnel et du bureau des agents de restauration, l'achat d'un écran de projection et de mobilier pour moderniser les espaces communs, la réfection de logements.

En 2023, sont prévus : le renouvellement du système de télésurveillance (report), le réagréage des allées du jardin, la réfection de logements et l'achat de mobilier dans la continuité de la modernisation des espaces de vie communs.



Grainothèque

POLE PETITE ENFANCE 2022

La direction petite enfance

La direction petite enfance privilégie sa relation aux familles, avec la volonté de permettre à tout enfant de bénéficier d'un accueil de qualité dans des conditions satisfaisantes d'épanouissement et d'ouverture au monde.

La Ville de Saint-Malo compte 986 enfants de moins de trois ans.

Le CCAS propose aux familles un réseau diversifié d'équipements et de services d'accueil : accueil régulier ou occasionnel, accueil collectif et le point accueil petite enfance. Il gère aussi une ludothèque, une classe passerelle, le service « Soutien aux familles », un Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) et un service de Réussite Éducative.

Au 31/12/2022, le nombre de places est réparti comme suit :

Structure	Accueil collectif
Grain de sable	40
Poupie	40
Paul Turpin	65
Bougainville	20
Safran	20
Émeraude	17
TOTAL	202

- 517 familles sur l'année 2022 ont bénéficié d'un accueil ;
- 62,3 ETP sont mobilisés, les moyens humains représentant 86 % des charges de fonctionnement du pôle ;
- Le budget de fonctionnement des EAJE s'équilibre à 2 9455 578 € avec une participation de la Ville de près de 36 %.

Il faut ajouter à cette offre :

- 106 assistantes maternelles indépendantes agréées en 2023, dont 102 en activité ;
- 2 maisons d'assistantes maternelles de 12 et 14 places ;
- 3 crèches d'entreprises dont deux qui intègrent 37 places achetées par la Ville (17 places supplémentaires en 2023).

L'ensemble des demandes des familles reçues au point accueil petite enfance ne peut être satisfaite :

- 359 familles ont fait une demande en structure d'accueil en 2022 ;
- 51,5 % d'entre elles ont eu une réponse favorable en accueil régulier.

Au 31 décembre 2022, la liste d'attente est de 78 demandes, toutes pour une place en accueil collectif.

BILAN

La crise sanitaire a eu encore quelques incidences au cours du 1er trimestre 2022, essentiellement sur la halte-garderie Bougainville.

Mise en place de la nouvelle organisation en lien avec les 1 607 h pensée en 2021.

Un Job-dating a été organisé en mars et a permis de déprécariser 10 postes (5 postes AP et 5 postes CAPAEPE). Au cours du dernier trimestre s'installe une pénurie de personnel de plus en plus marquée amenant parfois à engager des agents non diplômés sans avoir pu les former au préalable.

Mise en place de groupe d'analyse des pratiques pour les managers et managers intermédiaires, avec intervenant extérieur.

Mise en place de groupes de réflexion composés d'agents des crèches, sur plusieurs thématiques : la souplesse possible dans la pose des RTT, le parcours d'intégration et de formation des nouveaux agents diplômés ou non, les règles de fonctionnement spécifiques aux crèches ou un règlement intérieur crèche.

La fin d'année a vu naître le projet pédagogie vert notamment lors de la journée pédagogique avec le partage d'expérience de crèche plein air de La clef des champs.

PROBLÉMATIQUES

Difficultés de recrutement AP et CAPAEPE et de défections d'agents (abandons de poste notamment).

PERSPECTIVES

Préparation à la mise en conformité bâtiminaire de tous les EAE dans le respect du décret du 30/08/2021 dont la mise en application est demandée pour 2026.

Poursuite du développement de la pédagogie de plein air et verdissement des cours des crèches.

Projet Bougainville : transformation de la halte-garderie en crèche soit sur place, soit dans un nouveau bâtiment. Choix du mode de gestion en cours (DSP, Régie ?).

Mise en place d'une équipe transversale renforcée d'un psychomotricien et d'un référent santé accueil inclusif.

Soutien des projets de formations VAE ou Apprentis AP en partenariat avec le service des RH pour pallier aux départs en retraite à venir (une dizaine sur 10 ans). ■

LA DIRECTION DES POLITIQUES DE LA FAMILLE & DE LA PARENTALITE

Le Programme de Réussite Éducative (PRE)

LES MISSIONS

Ce programme s'adresse aux enfants âgés de 2 à 16 ans qui présentent des signes de fragilité, domiciliés et/ou scolarisés sur le quartier Politique de la Ville. Un parcours individualisé et personnalisé est construit avec l'enfant et sa famille.

Les principaux objectifs du PRE sont de :

- Proposer un accompagnement individuel et adapté, aux enfants présentant des signes de fragilités en co-construction avec les familles ;
- Soutenir les parents dans leur rôle éducatif ;
- Coordonner et favoriser une cohérence éducative.

LE PLAN D'ACTION 2022

Le plan d'action 2022 du PRE portait sur les points suivants :

- Favoriser la représentation des parents au sein du PRE ;
- Mobiliser davantage les familles sur les actions collectives ;
- Trouver des solutions par rapport au manque de place dans les points devoirs ;
- Trouver des solutions par rapport aux délais de prise en charge dans le droit commun ;
- Redynamiser les liens avec le service jeunesse de la Ville ;
- Redynamiser les échanges avec le niveau secondaire ;
- Favoriser la participation de certains membres en EPS ;
- Faciliter les liens avec les structures qui exercent des mesures éducatives lors des orientations ;
- Réorganiser les prêts d'ordinateurs.

L'ÉQUIPE

L'équipe est composée de 3 référents de parcours et d'une coordinatrice (soit 2,5 ETP). La psychologue du CCAS intervient également en soutien de l'équipe et auprès des familles. En 2022, l'équipe a participé à plusieurs conférences :

- Josette SERRES : « Les neurosciences » ;
- 2 agents ont participé à la 11ème rencontre nationale de la réussite éducative à Clermont-Ferrand -28 et 29 novembre 2022).

LES INSTANCES

Le Conseil consultatif est l'instance de pilotage du PRE. Il a lieu une fois par an afin d'établir le bilan de l'année écoulée et de déterminer le plan d'actions de l'année à venir. En 2022, il a eu lieu le 23 juin.

Les Équipes Pluridisciplinaires de Soutien (EPS), se réunissent une fois par mois. Elles sont composées par l'équipe du PRE et par les professionnels du territoire qui interviennent sur également sur la thématique de l'éducation (Éducation nationale, CDAS, Centre social AMIDS, Le Goéland et tous autres professionnels selon les situations étudiées).

Elles permettent de mettre en place et de proposer des actions et de coordonner le parcours des enfants/jeunes accompagnés par le PRE.

10 réunions ont eu lieu au cours de l'année (5 pour le secteur Rocabey et 5 pour le secteur de La Découverte).

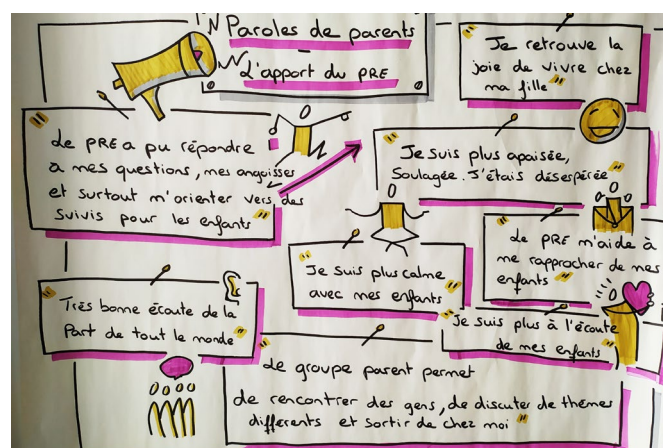
BILAN & ACTIONS 2022

92 enfants et adolescents ont bénéficié d'un accompagnement en 2022.

36 saisines ont été faites au cours de l'année dont 28 ont donné suite à un parcours.

Les sorties de parcours

Sur 92 parcours, 34 ont pris fin en 2022. Les autres parcours continuent sur des objectifs soit identiques, soit en évolution. Ces sorties de parcours ont pris fin pour différentes raisons (atteinte des objectifs, manque d'engagement des familles, déménagement, prise en charge par des structures de droit commun).



LA DIRECTION DES POLITIQUES DE LA FAMILLE & DE LA PARENTALITE

Le Programme de Réussite Éducative (PRE)

Au-delà des accompagnements individuels, mission principale du PRE, le service a mis en place d'autres projets :

Réitération de prêts de matériel informatique

En lien avec l'Éducation Nationale et l'association Idéal Informatique, le PRE propose, en prêt, aux familles habitant le QPV (Quartier Politique de la Ville) un prêt d'ordinateur sur l'année scolaire afin de diminuer la fracture numérique pour ces familles qui ont peu ou pas d'accès à l'informatique. En 2022, 8 familles ont pu bénéficier de ce prêt au cours de l'année.

Découverte de la médiathèque

Les familles qui le souhaitent ont pu découvrir la médiathèque, accompagnées d'une référente de parcours et d'un agent de la médiathèque, sur des créneaux de 2 h le mercredi matin. Cette « visite guidée » permet de favoriser l'accès des familles vers cet équipement culturel qui semble parfois inaccessible pour certaines familles.

En 2022, 3 visites ont eu lieu auxquelles 15 personnes ont participé (9 enfants et 6 parents).

Atelier de relaxation parent/enfant

Sur 2 séances, l'intervenante a proposé aux familles un temps ludique parent/enfant à travers la détente corporelle et la technique de relaxation.

4 enfants et 4 parents ont participé à cette action.

La 3ème séance a été annulée faute de participants.

Action artistique parents/enfants

Deux ateliers artistiques, parents-enfants, ont été proposés aux familles accompagnées, en partenariat avec l'association La Source Hermine.

- 1 atelier de sérigraphie sur 4 séances en avril ;
- 1 atelier de céramique sur 4 séances en décembre ;
- 8 participants sur ces 2 actions.

Groupe de parents

Animé par une référente de parcours, en collaboration avec les autres membres de l'équipe (psychologue et référente de parcours), ce groupe, qui a réuni 5 parents accompagnées par le PRE, a pour objectif de proposer un espace de rencontre entre les parents et assurer une représentativité des familles au sein du PRE. En 2022, ce groupe s'est réuni 9 fois.

« Les écrans, on en parle ? »

Conjointement avec l'AMIDS et le service politique de la Ville, le PRE a participé à l'élaboration et à la mise en place d'une action de prévention autour des écrans.

(Expositions, ateliers jeux, jeu Smart Fun, spectacle, atelier numérique, café des parents, etc.).

Cette action a eu lieu au sein du quartier de La Découverte, à destination des habitants, des écoles et des partenaires. ■



LA DIRECTION DES POLITIQUES DE LA FAMILLE & DE LA PARENTALITE

Dispositifs Partenariaux d'Accueil des moins de 3 ans (DPA3)

Les 3 dispositifs fonctionnent depuis février 2021 dans les 3 écoles maternelles : Daniel Gélín, La Découverte et Bellevue.

Ce dispositif innovant en collaboration avec l'Éducation Nationale et la Direction de l'Éducation et des Services Intérieurs (DESI) permet d'harmoniser l'offre faite aux familles des quartiers prioritaires et également de renforcer la cohérence éducative sur le territoire.

La présence d'une éducatrice de jeunes enfants à mi-temps, associée au professeur des écoles et à l'ATSEM, permet de gagner en qualité dans l'accompagnement des enfants et de leurs familles.

Cette complémentarité professionnelle se traduit dans l'accompagnement privilégié des enfants, et dans l'accompagnement de la relation parent/enfant en valorisant les fonctions parentales et en développant la confiance en l'école.

BILAN 2022

Au total, 93 enfants ont été accueillis dans les trois Dispositifs ;

Pour 57 enfants (soit 61.2%), le DPA3 a été le premier lieu de socialisation.

- Très peu d'enfants ont intégré une classe de petite section en cours d'année en particulier car les effectifs en classe de TPS étaient déjà complets ;
- Les enfants viennent, en majorité de familles dites « nucléaires » ou recomposées (73%), 15% de familles monoparentales et 12% de parents séparés sur l'ensemble des dispositifs ;
- Des actions collectives avec les familles ont eu lieu dans les 3 écoles autour de plusieurs types d'activités : café des parents, ateliers parent/enfants, atelier parents.

Les parents sont également reçus individuellement afin de répondre à leurs interrogations et de tisser une relation de confiance avec eux : échanges quotidiens, bilans réguliers, entretiens mensuels, orientation vers structures d'accompagnement... ■



LA DIRECTION DES POLITIQUES DE LA FAMILLE & DE LA PARENTALITE

Problématiques & perspectives

PROBLÉMATIQUES

Soutien aux familles

Une des problématiques majeures est la difficulté de recrutement de professionnels de terrain.

Accompagnement à la fonction parentale

Un certain nombre de constats nous incitent à réajuster nos regards et nos pratiques professionnelles pour tenir compte de la variabilité, à repenser nos modalités de soutien et d'aide aux parents et à en développer :

- L'évolution et la diversité des nouvelles formes de familles et des modèles éducatifs et culturels ;
- La complexité accrue de certaines situations sociales ;
- La part importante d'indicateurs de vulnérabilité sur le territoire malouin (monoparentalité, précarité de l'emploi, taux de décrochage scolaire, proportion des enfants en situation de handicap) ;
- Le manque de visibilité et de coordination de l'offre d'accompagnement aux familles ;
- Le fonctionnement en silos des services avec des logiques et des circuits différents.

PERSPECTIVES

Installation de la nouvelle direction des politiques de la famille et de la parentalité en 2023 avec :

- La création d'un accueil unique pour les familles au sein de la Maison de la Famille, avec la mise en place d'un dossier administratif unique et le déploiement d'un logiciel unique, l'accès à une information sur l'ensemble des offres de service à destination des familles (mode d'accueil, loisirs, sport, culture, etc.).
- La création de l'espace 1 000 jours et le déploiement d'actions de soutien à la parentalité à destination des familles (ateliers parents /enfants, lieu d'accueil, d'information et de ressources, conférences, café des parents, etc.). L'ouverture de l'espace 1000 jours sera expérimentée de manière mensuelle le samedi matin.
- L'élaboration et l'animation d'un projet éducatif local, avec un regard transversal et global autour de la famille. Un chargé de mission CAT A sera recruté. ■

